10e Année. — N° 178. — 10 Juillet 1934. Prix : 2 francs.

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle syndicaliste révolutionnaire

DANS CE NUMÉRO :

L'AFFAIRE DE LA BANQUE DES COOPÉRATIVES

KRACH ou CRISE DU MOUVEMENT COOPERATIF

par P. MONATTE

EN ALLEMAGNE

D'UNE CRISE A L'AUTRE

Un mea-culpa et une mise en garde par DEUTSCHMANN
Comment a mûri le conflit interne du parti nazi par X X X

VIVE L'UNITÉ SYNDICALE...

Le Congrès de Fusion par P. BUSSEUIL
La réponse de la C. G. T. à la C. G. T. U.
La route de l'unité (Alpes-Maritimes, Marne, Cheminots de Paris P.O., Livre Parisien.

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle syndicaliste révolutionnaire
(Paraissant le 10 et le 25)
54, rue du Château-d'Eau — PARIS (Xe)

Conditions d'abonnement

FRANCE, ALGERIE, COLONIES
Trois mois.... 10 fr.
Six mois.... 20 fr. Un an.... 40 fr.
EXTERIEUR
Trois mois.... 13 fr.
Six mois.... 26 fr. Un an.... 50 fr.

Permanence :
Tous les soirs de 18 à 19 heures
54, rue du Château-d'Eau

Adresser la correspondance relative à la rédaction générale à *LOUZON, avenue Fragonard, Cannes (A.-M.)*

Celle relative à la Renaissance du Syndicalisme à *CHARBIT, 54, rue du Château-d'Eau, Paris (Xe)*

Celle relative à l'administration à *BARAT, 54, rue du Château-d'Eau, Paris (xe)*

(Utiliser pour les envois de fonds notre compte de chèques postaux : « Révolution Prolétarienne » 734-99 Paris).

Ni Korespondas per Esperanto

La Ligue Syndicaliste

La Ligue Syndicaliste se propose :

1° De travailler à la réalisation de l'unité syndicale, à la reconstitution d'une seule C.G.T. et d'une seule Internationale syndicale ;

2° De sortir les deux C.G.T., l'une de l'ornière de la collaboration gouvernementale, l'autre de l'ornière de la collaboration politique, pour les ramener dans la voie de l'indépendance syndicale hors de laquelle l'unité est impossible ;

3° De faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser dès maintenant le maximum d'action commune contre le patronat et contre l'Etat ;

4° De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, et en préconisant la formation de Cercles d'études syndicales

5° De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale d'après lequel l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

SOMMAIRE :

Les Faits de la Quinzaine
Ils ne sont pas morts en vain : la carte d'identité est supprimée. — Le Comité des Forges parle : fascisme, préfets, archevêques obéissent. — Propagande. — «Normalisation». — La crise économique s'achève dans le monde : elle s'aggrave en France. — « Les voies de l'Eternel sont impénétrables » .... R. L.

Boycottons les fascistes !

Krach ou Crise du mouvement coopératif .... P. MONATTE

En Allemagne : D'une crise à l'autre
Un mea culpa et une mise en garde .... DEUTSCHMANN
Comment a mûri le conflit interne du parti nazi XXX

La Renaissance du Syndicalisme
Congrès de fusion .... P. BUSSEUIL
Réponse de la C.G.T. à la C.G.T.U.
La route de l'Unité :
Dans les Alpes-Maritimes.
Dans la Marne.
Un syndicat unique chez les cheminots.
C'est ça, la motion de Japy ?

Au secours de Victor Serge .. J. MESNIL

Donnez des juges aux prolétaires russes .... G. MIASNIKOV

Aux intellectuels : Justice pour les prolétaires

Notes sur l'U.R.S.S.
Bourrage... .... M. YVON

LES FAITS DE LA QUINZAINE

Ils ne sont pas morts en vain : la carte d'identité est supprimée

Il y a des cas où les hypothèses qu'on émet ne peuvent être que plus ou moins hasardeuses ; il y en a d'autres où on peut pronostiquer avec certitude. Lorsqu'au lendemain de février nous avions dit que le principal but de l'émeute du 6 était la suppression de la carte d'identité, et que le gouvernement qui en était issu, la supprimerait sans aucun doute, nous étions sûrs de ne pas nous tromper ; nous ne pouvions pas nous tromper, c'était écrit noir sur blanc, par toute l'histoire de la politique française de ces dernières années.

Donc, c'est chose faite. Tardieu-Herriot, c'est-à-dire Wendel-Finaly, Comité des Forges-Banque de Paris ont obtenu sans coup férir le vote de cette « réforme fiscale » dont l'objet principal est la suppression de la carte d'identité votée par le Parlement il n'y a même pas un an, et qui aurait dû déjà être appliquée depuis le 1er janvier dernier. Un amendement Castagnez stipulant que la carte serait maintenue fut repoussé par la Chambre à l'énorme majorité de 352 voix contre 231 après, naturellement, que le gouvernement y eut engagé son existence, puisque c'était la raison même de son existence.

Ainsi, industriels et banquiers pourront continuer à dissimuler toute la partie de leur fortune qu'ils ont placée en titres au porteur, et échapper dans une proportion qu'ils seront seuls à déterminer, aux impôts progressifs qui frappent le revenu et l'héritage.

Par surcroît, Herriot-Tardieu leur apportent une diminution considérable d'impôts, diminution d'un tiers, sur toute la partie de leur fortune qu'ils voudront bien accepter de ne pas dissimuler au fisc, car, n'est-ce pas ? on ne peut tout de même pas déclarer un revenu nul lorsqu'on vit sur le pied de plusieurs centaines de mille francs par an ; enfin, ce qui est plein de promesses, la « réforme fiscale » apporte encore un début de remplacement d'impôts directs par des impôts indirects, c'est-à-dire d'impôts qui, nécessairement, sont, pour le moins, proportionnels à la fortune, par des impôts qui sont inversement proportionnels *à la fortune, les impôts indirects frappant proportionnellement plus le pauvre que le riche.*

Décidément, MM. de Wendel et Finaly sont comblés. Les morts du 6 février ne sont vraiment pas morts en vain !

Le Comité des Forges parle : fascisme, préfets et archevêques obéissent

Quels merveilleux tacticiens que ces gens du Comité des Forges !

Tant que le vote de la réforme fiscale ne fut point assuré, toutes leurs batteries donnaient à force. Les révélations sur les manœuvres d'étouffement de Chautemps dans l'afaire Stavisky se succédaient ; la presse sommait chaque jour la commission des finances de voter sans désemparer, sans même l'examiner, le projet du gouvernement ; enfin, et surtout, la rue n'était pas oubliée. Durant la semaine où le projet fut devant la commission, il ne se passa pas un jour sans une grave bagarre.

Sous cette formidable pression, les pleutres de la commission des finances, vigoureusement entraînés par l'homme des Wagons-Lits, mirent les bouchées doubles. En cinq sec le projet fut voté. Aussitôt la pression cessa.

Car le vote de la Chambre était dès lors quasi-certain, non seulement la pression devenait inutile, mais risquait d'être dangereuse : qu'un incident malencontreux se produisit durant les quelques jours séparant le vote de la Commission de celui de la Chambre, et cela pouvait déterminer une réaction dangereuse chez certains radicaux.

*En conséquence : « Reposez armes ! » commande le Comité des Forges. Dans l'*Agence Economique et Financière *qui est sa propriété et celui de ses organes par lequel il a coutume de transmettre ses ordres directs, le Comité des Forges fait écrire le 26 juin, par l'un de ses principaux employés, le sénateur Régnier, rapporteur du budget au Sénat, les lignes suivantes, qu'il fait soigneusement reproduire dans les journaux d'information :*

> Les violences appellent les violences... et les violences d'aujourd'hui sont génératrices de violences plus grandes demain.
>
> Ceux qui se prétendent les meilleurs serviteurs du pays, ne comprendront-ils pas qu'ils doivent au moins donner l'exemple d'un minimum de sagesse nécessaire ?
>
> S'ils voulaient, comme les radicaux-socialistes, sous la légitime et nécessaire pression de leurs chefs, rester tranquilles, momentanément, mais tout de même assez longtemps pour que l'effort de redressement réussisse, pour que le pays reprenne confiance en lui-même, et sorte de cette inertie peureuse et dangereuse, croient-ils qu'ils n'agiraient pas plus patriotiquement qu'en forçant, comme aujourd'hui, leurs attaques contre tous ceux qui ne pensent pas comme eux ?

Tout le monde comprend, et tout le monde rentre dans l'ordre. Les ténors du fascisme officiel cessent leurs réunions.

Les outsiders, tels ceux de la Solidarité Française, *voudraient bien faire chanter un peu et tentent de continuer ; on fait interdire leurs réunions par les préfets et les maires complices, ces mêmes réunions dont on déclarait la semaine précédente que l'interdiction était incompatible avec la liberté républicaine, et pour la protection desquelles on n'hésitait pas à mobiliser des milliers de gardes mobiles. Jusqu'à l'archevêque de Chambéry qui ajourne une « assemblée des hommes catholiques » à laquelle Henriot devait prendre part, afin que « nos frères s'unissent pour obtenir de Dieu la pacification des esprits et des cœurs ».*

Le Comité des Forges a donc été entendu et scrupuleusement obéi. Aussi facilement qu'il avait déchaîné l' « agitation », aussi facilement il la met en veilleuse, maintenant que son but est at-

teint, que la « réforme fiscale » qu'il a élaborée est votée.

Ladite agitation reprendra-t-elle ? Je ne sais. Tout dépend des projets de ces messieurs de la Banque et des Forges. Se contenteront-ils, pour le moment, de la « déflation » des salaires des fonctionnaires et de la « déflation » de leurs impôts ? — Si oui, le calme reviendra. Mais s'ils nourrissent d'autres projets, si, comme il semble bien, ils veulent profiter de leurs premiers succès pour emporter la suppression du suffrage universel, ou tout au moins une nouvelle amputation de celui-ci, sous le charmant euphémisme de « réforme de l'Etat », attendons-nous à voir renaître le « fascisme », au moment précis où la nouvelle pilule sera à point pour être avalée.

En tous cas, ne nous donnons pas le ridicule de crier victoire quand le « fascisme » disparaît de la scène, parce que... nous avons avalé la pilule.

Propagande... Propagande...

Pour ne pas avaler la nouvelle pilule, un seul moyen : prendre à notre tour l'offensive.

Dès les événements de février, nous avions indiqué que la plus grave erreur que nous pouvions commettre était d'apparaître comme les défenseurs du Parlement. Qu'on le veuille ou non, si la propagande contre le parlementarisme des Henriot, Ybarnegaray, Daudet et consorts, rencontre un succès indéniable, c'est qu'elle répond à un sentiment profond, lui-même basé sur une réalité certaine : la fourberie et la corruption parlementaires.

Chacun a le sentiment plus ou moins confus, mais très vif, qu'il est continuellement bafoué, trahi, vendu, par ceux-là qu'il a lui-même chargés de la gestion des affaires publiques. Si nous ne répondons pas à ce sentiment, si nous nous contentons d'empêcher de parler, ceux qui y répondent, nous apparaîtrons, que nous le voulions ou non, comme les défenseurs honteux de ce que ceux-ci dénoncent : les défenseurs du parlementarisme et de sa corruption.

Si nous voulons vaincre le « fascisme », les barricades contre Henriot doivent se doubler de l'offensive la plus vigoureuse contre le parlementarisme. C'est à nous à prendre — ou plutôt à reprendre — la tête du mouvement antiparlementaire. Et cela n'est pas bien difficile.

Nos réactionnaires dénonciateurs du Parlement, ne sont que des antiparlementaires de pacotille. Fourrés jusqu'au cou eux-mêmes dans la fange politique, ils sont obligés à des généralités violentes mais superficielles, où les contradictions éclatent à chaque mot. Nous, au contraire, nous pouvons aller au fond des choses, et montrer d'une façon claire et certaine, ce que l'homme de la rue ne fait que soupçonner.

Si, une fois ou deux par mois, régulièrement, une campagne par affiches, tracts, papillons et meetings était menée sur des sujets concrets et bien déterminés, il ne se passerait pas six mois avant que le « fascisme » ne rencontre plus d'audience, et que l'Union bourgeoise ait les quatre fers en l'air.

Non point des affiches sur des généralités, des affiches où l'on « réclame le pouvoir », ou bien où l'on vitupère contre le « fascisme », mais des affiches traitant du dernier scandale politique, le faisant apparaître dans toute sa nudité, sous sa forme la plus claire et la plus simple.

Quelques exemples : Une campagne dénonçant le scandale du décret Marquet par lequel l'Etat s'empare pour ses propres besoins des fonds des assurances sociales, réalisant ainsi un « emprunt forcé » sur l'argent des ouvriers, un emprunt fait à un taux d'intérêt inférieur à celui auquel le même Etat emprunte aux capitalistes. Qui ne comprendrait un vol aussi manifeste, un vol dont chaque salarié est victime ?

Une campagne contre la réélection à la présidence de la commission des finances d'un homme comme Malvy, qui reconnaît toucher régulièrement plus de 100.000 francs par an de sociétés financières. Est-il mieux possible de montrer sur le vif, comment le grand capitalisme assure sa domination sur l'Etat, en entretenant tous ceux, quels qu'ils soient, qui y détiennent un poste important ?

Une campagne sur la suppression de la carte d'identité fiscale montrant d'une façon précise en quoi consiste la fraude des grandes fortunes sur les titres au porteur, et que chaque fois qu'une mesure tendant à empêcher cette fraude est sur le point d'entrer en application, une atmosphère d'émeute est créée, aboutissant à des gouvernements d' « union nationale » qui... suppriment la mesure prévue. Etc., etc...

Sur tous ces points, des affiches et des tracts nets, explicatifs, « éducatifs » au meilleur sens du mot. Des affiches pour la « masse », comme disent ceux qui se croient une « élite » ; des affiches pour le public, dirons-nous simplement, nous qui ne croyons pas aux « élites », des affiches pour le public, c'est-à-dire pour tous ceux que leur travail ou leurs préoccupations privées empêchent d'avoir le temps ou le goût de rechercher par eux-mêmes la vérité, mais qui, comme tout le monde, sont capables de la voir, dès qu'on la leur montre.

Après quelques mois d'une telle cure de vérité, vous verriez si les Henriot, Daudet et autres, pourraient revenir à la charge, même pour le compte du Comité des Forges...

" Normalisation "

C'est une loi générale.

Qu'il s'agisse de révolution ou de pseudo-révolution, le même fait ne tarde pas à se produire. Ceux qui ont été portés au pouvoir par la révolution, se débarrassent de ceux qui les y ont portés, et qui ont l'audace de réclamer la réalisation des promesses faites, l'exécution du programme... d'avant la révolution.

C'est ce qu'on appelle « normaliser » le régime.

Comme souvent, au cours des derniers siècles, c'est la France qui a fourni les premiers exemples, les cas les plus typiques, d'une pureté toute classique, comme dirait Berth ; les républicains de 48 parvenus au pouvoir en février, massacrèrent, en juin, les ouvriers parisiens qui les y avaient portés ; les hommes mis au pouvoir le 4 septembre 70 par les républicains parisiens, se faisaient, en mai de l'année suivante, les exécuteurs des royalistes pour les massacrer.

De même, la bureaucratie stalinienne, portée

au pouvoir par l'ouvrier russe, a privé celui-ci de tout pouvoir, emprisonnant, déportant, exilant, au cours d'une lutte qui ne dura guère moins de dix ans, tous ceux qui, successivement, tentèrent de rester fidèles à l'esprit et au programme d'octobre.

De même encore, Chang Kai Shek, vainqueur de la vieille Chine, par la grâce du Comitern et des ouvriers des villes, massacre, au lendemain de sa victoire, les communistes et les ouvriers de Shanghaï.

Les « révolutions » fascistes, caricatures de révolution, ne peuvent présenter ce phénomène qu'en caricature, mais elles le présentent.

Un an ou deux après la « victoire », las d'attendre, les types qui ont cru aux promesses démagogiques d'un quelconque « führer », réclament leur dû : en un tournemain on les brise. L'opération d'Hitler contre les sections d'assaut, est la réplique, avec plus de rudesse, « à la prussienne », de celle effectuée par Mussolini, à peu près autant de temps après sa victoire, contre l' « extrémiste » Farinacci, jusque là son bras droit, secrétaire général du parti fasciste.

La crise économique s'achève dans le monde ; elle s'aggrave en France

L'un des plus sûrs indices de l'activité économique mondiale est fourni par les chiffres du trafic du canal de Suez. Or celui-ci est en nette progression. Le poids des marchandises qui y sont passées pendant le mois d'avril (dernier mois pour lequel on a les statistiques) est de 10 % supérieur à celui d'avril 33. Les chiffres plus généraux (mais beaucoup moins sûrs) que donnent les statistiques de la S.D.N. indiquent une forte augmentation de la production mondiale durant les quatre premiers mois de cette année par rapport aux mois correspondants de l'année dernière (19 % d'augmentation de la production de charbon, 54 % de celle de fonte).

*Il faut donc bien en conclure qu'*au point de vue mondial *le maximum de la crise est franchi, le point le plus bas de l'activité économique est dépassé ; selon le rythme qui lui est habituel depuis sa naissance, l'économie capitaliste recommence à remonter la pente qui s'achèvera par une nouvelle et courte période de « prospérité », après laquelle... une nouvelle culbute.*

Mais, bien entendu, la courbe n'est ni continue, ni générale. En tous pays, elle ne se poursuit qu'avec des à-coups, des hauts et des bas; d'autre part elle n'est pas la même dans tous les pays. Pour des raisons particulières, certains pays restent en dehors de la « conjoncture mondiale » : c'est naturellement le cas de la France.

Par la vertu de la « déflation », la crise en France continue à s'aggraver : il y a 50.000 chômeurs inscrits, de plus que l'an dernier à pareille époque, alors qu'en Grande-Bretagne il y en a 570.000 de moins ! Les chiffres du commerce extérieur battent pour le mois de mai tous leurs records ; jamais ils n'ont été si bas : 2 % de moins en tonnage et 5 % de moins en valeur par rapport à avril, 6,5 % de moins en tonnage et 15 % de moins en valeur, par rapport à mai 33 !

Déflation... déflation...

« Déflation » de l'activité économique sans aucun doute.

"Les voies de l'Eternel sont impénétrables"

Les staliniens français ont reçu l'ordre de renverser la vapeur. La C.G.T.U. fait à la C.G.T. des propositions d'unité ; le parti communiste propose à la direction du parti socialiste une action commune. Tout ceci juste au moment où une alliance diplomatico-militaire est virtuellement conclue, — sinon secrètement signée — entre les gouvernements français et russes.

Alliance qui entraîne évidemment pour Staline la nécessité de s'assurer le maximum d'appuis dans la politique française, alliance qui demande à ce que « l'union sacrée » puisse se réaliser au maximum « au moment du danger ». L'entrée en guerre de la France aux côtés de la Russie risquerait de rencontrer comme adversaires les socialistes. Les socialistes français, défenseurs de la position de Zimmerwald contre Moscou, ce pourrait être dangereux. Weygand vaut bien une messe. Que Cachin et Blum s'embrassent ! comme Barthou et Litvinov.

C'est ainsi que les nécessités de la politique impérialiste vont peut-être conduire à la réalisation de l'unité ouvrière française !

Dialectique... Dialectique... voilà bien de tes coups !

R. L.

NOUS ATTENDONS TA COMMANDE :

1 « Horrabin » (9 francs) ;
10 « Fleuve de Sang » (9 francs) ;
50 « Au Syndicat le Pouvoir » (gratuit).

Boycottons les fascistes !

Nous tirons d'un prière d'insérer du *Semeur de Falaise* les intéressantes suggestions suivantes :

Dans la lutte à mort engagée contre les forces du passé, représentées par le fascisme, nous devons employer toutes les armes susceptibles de faire reculer nos ennemis et arrêter leurs déprédations criminelles.

Une de ces armes serait de frapper à la caisse les adhérents ou sympathisants aux partis fascistes, en boycottant les affaires commerciales, industrielles, libérales dont les dirigeants seraient acquis aux méthodes fascistes, affaires qui vivent de nos gros sous.

Il serait facile, dans chaque centre antifasciste, de faire une rapide enquête sur l'attitude politique des commerçants chez lesquels nous nous servons et de mettre à l'index en les boycottant.

Les commerçants qui seraient adhérents ou sympathisants aux partis fascistes ;

Les cafés où les journaux fascistes sont mis à la disposition des clients ;

Les bureaux de tabac, commerçants assurant la vente des journaux fascistes ;

Les propriétaires de salles de réunions qui les loueraient aux organisations fascistes ;

Les docteurs, avocats, représentants, etc... qui auraient des attaches indiscutables avec nos mortels ennemis.

A nos camarades de s'inspirer de ces suggestions.

L'AFFAIRE DE LA BANQUE DES COOPÉRATIVES

Krach ou Crise du mouvement coopératif ?

J'ai l'impression que l'on n'aperçoit pas le véritable caractère du krach de la Banque des Coopératives. On veut n'y voir qu'un accident fortuit d'une mauvaise gestion bancaire.

Erreur ! mes amis.

Il y a de cela bien sûr. Mais il y a autre chose encore. D'autres choses. Et plus importantes.

On peut se poser deux questions :

La Banque des Coopératives s'est-elle cassé les reins ?

Ou bien les lui a-t-on cassés ?

Sans hésitation, je réponds : oui, aux deux questions à la fois. Elles ne s'excluent pas. Elles peuvent parfaitement s'additionner. Dans ce cas, on obtient une troisième question :

N'a-t-on pas profité des difficultés où s'était mise la Banque des Coopératives, difficultés provenant de causes diverses, pour lui donner le coup de grâce ?

Cela me paraît évident.

Pas à vous ?

Alors, discutons. Mais, tout d'abord, rappelons-nous le déroulement des faits qui ont marqué et suivi la fermeture des guichets de la Banque des Coopératives.

Rien qu'en jetant un coup d'œil sur les deux derniers mois, nous verrons qu'il n'a servi de rien à la Coopération de vouloir oublier ses origines ouvrières. Elle n'a pas désarmé la haine de la bourgeoisie, petite et grande. Plus elle a baissé le nez, plus elle s'est fait piétiner.

Ironie de l'histoire, c'est la Coopération qui aura essuyé la première, de toutes les organisations ouvrières, la plus vigoureuse offensive réactionnaire depuis les journées de février. Elle se croyait en marge de la lutte des classes ; elle avait poussé le réformisme au-delà des limites extrêmes ; elle se croyait intégrée dans le régime. On lui a fait voir que le temps des sourires au réformisme, aux multiples variétés de réformisme, était passé. On lui a proprement cassé les reins. Du moins, on a essayé de les lui casser.

Le coup de tonnerre du 20 avril

Revoyons comment, pour nous et pour vous sans doute, qui n'étions pas dans le secret des dieux, les faits se sont présentés.

Le vendredi 20 avril, les journaux officieux, en rendant compte d'un conseil des ministres tenu la veille, annoncent qu'il y a été discuté du renflouement de la Banque des Coopératives.

Trois lignes qui produisent l'effet d'un coup de tonnerre dans les milieux de coopérateurs et parmi les déposants à la Banque.

Ils sont surpris d'apprendre par une telle voie que la Banque des Coopératives est en difficultés. Ils le seront bien plus quand on leur racontera que depuis plusieurs semaines, les dirigeants de la Banque sont pendus aux basques du gouvernement, lui réclamant du secours. Comment ne seraient-ils pas inquiets ? D'habitude, il n'est question de renflouement que lorsqu'un navire s'est échoué. La Banque des Coopératives aurait-elle sombré ?

Toute la journée du vendredi des déposants se présentent aux guichets des agences, réclamant des renseignements, ou demandant le remboursement de leurs fonds.Une vingtaine de millions sont retirés. Cela continue le lendemain samedi. Une autre dizaine de millions sortent des caisses de la Banque. Les portes ferment en raison de la semaine anglaise. Elles ne devaient pas rouvrir le lundi matin, ni depuis. Le conseil d'administration de la Banque prenait la décision de fermer ses guichets et de déposer son bilan.

Ainsi, la fermeture suivait la panique. La panique venait de l'information publiée par les journaux. Les journaux avaient été renseignés par le gouvernement. Et celui-ci savait parfaitement qu'une telle information jetée dans la circulation amènerait un tel résultat. C'est donc en parfaite connaissance de cause que ce brave et souriant M. Doumergue a fait à la Banque des Coopératives le coup du père François.

Voilà un fait qu'il ne faut pas perdre de vue. Si l'administrateur du Suez avait quelque sympathie pour le mouvement coopératif et s'il voulait réellement le tirer du pétrin, il aurait commencé par ne pas y jeter, ou par ne pas l'y enfoncer un peu plus profondément.

Que trouvent à dire les dirigeants de la Banque ? N'oublions pas que ce sont les mêmes hommes qui dirigent la Fédération des coopératives, le Magasin de gros et la Banque. Ils n'ont pas un mot contre leurs étrangleurs.

Par contre, ils ne se gênent pas pour rejeter la responsabilité des malheurs de la Banque sur d'autres épaules.

Sur celles de Gaston Lévy. Ce n'est que justice, je pense. Avec cette réserve que la responsabilité de l'administrateur de la Banque ne peut faire oublier complètement celle du Conseil d'administration.

Où ce n'est plus justice, c'est de mettre en cause, et sans raison, les organisations syndicales socialistes. Celles-ci, fait-on raconter, auraient opéré de massifs retraits de fonds au lendemain du 6 février. Quand même c'eût été vrai, elles en avaient bien le droit, elles ne faisaient qu'uti-

liser des fonds qui leur appartenaient. Mais ce n'était même pas vrai. Les retraits n'étaient guère massifs. Même en mêlant hypocritement retraits réels et virements de comptes sans sortie d'argent, on arrivait seulement à 9 millions sur 300 millions de dépôts. Les dirigeants de la Coopération étaient mal venus à mettre en cause les organisations syndicales et socialistes.

« Il fallait bien trouver des excuses », a dit Poisson, le secrétaire de la Fédération des Coopératives. Il aurait pu en trouver de plus fondées. Surtout il aurait pu ne pas donner à penser qu'en incriminant les syndicats et le parti socialiste il cherchait à se concilier la meute réactionnaire et à mendier la bienveillance du gouvernement qui venait de lui casser les reins.

Les causes d'un passif

Chercher des excuses est naturel. Chercher les causes de la déconfiture ne l'est pas moins et revêt une autre importance. Poisson n'y paraît guère disposé. Il s'abrite derrière un bon argument : il y a des choses plus pressées, notamment sortir du pétrin. C'est bien vrai. Mais on n'assainira point la situation si l'on ne remonte pas aux causes qui l'ont provoquée, si l'on ne fait pas disparaître radicalement les méthodes et les procédés dont elle a été victime.

Il est certain que si le gouvernement Doumergue a utilisé les difficultés où se trouvait la Banque des Coopératives pour l'assommer, ces difficultés existaient déjà. Avant les retraits du 20 et du 21 avril, la Banque était en péril puisqu'elle demandait son renflouement. Quant aux retraits de février, ils n'auraient même pas occasionné de gêne dans une affaire normale. Il y avait eu, il est vrai, la fermeture d'une certaine Banque Coopérative ; la similitude de nom pouvait entraîner une confusion fâcheuse, mais très facile à dissiper, puisqu'il suffisait de dire qu'il n'y avait rien de commun entre les deux Banques. Mais déjà la Banque des Coopératives était mal assurée de son crédit. La déconfiture de la Banque belge du travail lui ouvrait de pénibles horizons. Comme elle, elle s'était aventurée dans un certain nombre d'affaires extérieures au mouvement coopératif, des affaires d'aviation, de fonderie, de cinéma, d'édition. Une cinquantaine de millions y étaient engloutis. Mais le passif atteint 150 millions. D'où provenaient les 100 autres millions perdus ? Du mouvement coopératif lui-même, probablement.

Depuis le 20 avril, on a beau s'appliquer impartialement à comprendre les causes d'une pareille situation, on n'y parvient qu'à grand'peine, on n'avance qu'à tâtons.

Les milieux gouvernementaux, les milieux bancaires, les milieux d'affaires, tous ceux qui peuvent porter préjudice au mouvement coopératif savent exactement de quoi il retourne. Il n'y a que les milieux ouvriers, le milieu coopératif compris, qui sont dans l'ignorance. C'est eux pourtant qui doivent faire l'effort de redresser une situation difficile. Ne le feraient-ils pas s'ils connaissaient la vérité ? Allons donc ! Ils ne fourniront cet effort, un effort fécond, que si l'on cesse de leur tenir caché ce que savent déjà tous les ennemis de la coopération et de la classe ouvrière.

Un crime de lèse-finance

Sans les deux articles que le *Temps* a consacrés (25 avril et 10 mai) à « la défaillance » de la Banque des Coopératives, j'aurais probablement attribué cette défaillance à la seule direction hasardée et sans contrôle de Gaston Lévy.

Que l'administrateur de la Banque se soit laissé griser et qu'il ait manié malhonnêtement, ou maladroitement, de grandes affaires extérieures au mouvement coopératif, cela ne fait pas de doute. Mais ce qui n'en fait pas non plus, après avoir entendu le refrain du *Temps* sur la concurrence faite à l'ensemble des établissement de crédit et aux caisses d'épargne, c'est que les grandes banques ont été contentes de régler son compte à la Banque des Coopératives.

Le thème de ce refrain ?

Tandis que les grandes banques servent généralement un intérêt de 1/2 % ou de 1 % aux titulaires de comptes avec carnets de chèques, la Banque des Coopératives, elle, servait un intérêt de 2,75 %.

Même écart pour les dépôts à vue et à terme.

Les grandes banques ne s'embarrassent pas de scrupules ; elles acceptent au taux le plus bas l'argent qui leur est confié. Leur intérêt d'abord ; celui de leurs déposants ensuite. Cela leur facilite d'ailleurs l'aiguillage de leurs clients vers des placements de titres plus avantageux pour eux, et aussi pour elles.

La Banque des Coopératives leur faisait donc une concurrence déloyale et inadmissible.

En grandes dames, elles n'insistent pas seulement sur cette concurrence directe. Elles s'apitoient sur le sort des Caisses d'épargne. Pensez donc, la Banque des Coopératives servait pour les dépôts à vue, disponibles immédiatement, 3,50 %, c'est-à-dire un peu plus apparemment que les Caisses d'épargne ; en réalité, un peu moins puisque les déposants de ces dernières sont affranchis de l'impôt. La Banque des Coopératives leur enlevait une part de leur clientèle ouvrière ; mais les Caisses d'épargne, grâce au relèvement de leur plafond, obtenu à la demande des gauches, rappelle le *Temps*, avaient entamé la clientèle de certaines banques qui « aimait mieux recevoir un intérêt de 3 % qu'un intérêt d'un demi, de deux tiers ou d'un pour cent ». La Banque des Coopératives était rendue responsable de cette mesure de relèvement de plafond dont « les inspirateurs avaient voulu surtout préparer l'étatisation du crédit ». « Cette offensive — pour le *Temps*, cette mesure constitue une offensive contre les banques — vient, en définitive, de nuire beaucoup plus au socialisme qu'aux banques, puisqu'elle provoque aujourd'hui le désastre de la Banque des Coopératives, institution socialiste ou socialisante... »

A l'offensive devait répondre une contre-offensive. Les banques la déclancheraient le jour où la Banque des Coopératives y prêterait le flanc. Ce jour s'est présenté, lorsqu'elle a eu besoin de certains crédits, comme cela arrive à toutes les banques ; ces crédits lui ont été refusés ; cela ne suffisait pas ; les banques ont obtenu du gouvernement de M. Doumergue, qui n'a rien à leur refuser, de châtier comme elle le mérite une ins-

titution qui a tenté de léser à la fois les banques et la Caisse d'épargne.

Est-il exagéré de dire que ce sont les banques et le gouvernement qui ont cassé les reins à la Banque des Coopératives ?

C'est la simple vérité.

Les grandes banques l'ont fait avec un surcroît de contentement en raison de la campagne menée en France depuis quelques mois, à l'instar du plan De Man, en faveur de la nationalisation du crédit. On ne touche pas impunément à la féodalité de la Finance. Gare à qui veut porter la main dessus ! La réplique est prompte et vigoureuse. Hier, c'était la Banque belge du Travail qui sautait. Aujourd'hui, c'est la Banque des Coopératives.

Les camarades qui croient que l'application d'un plan comportant des modifications sérieuses à la structure capitaliste peut s'effectuer sans effort révolutionnaire ont là matière à réflexion.

Les dirigeants de la Banque des Coopératives ne semblent pas s'être rendus compte qu'ils étaient engagés dans une bataille de classe. La lutte de classe est une formule périmée à leurs yeux. Sans quoi on ne s'expliquerait pas leur silence après les articles du *Temps*. On assure même qu'ils ont contribué à l'élaboration de ces articles et qu'une bonne part de la documentation, celle au moins relative aux mouvements de fonds des syndicats et du parti socialiste, vient d'eux. Je préfère n'en rien croire et penser que le rédacteur du *Temps* a trouvé ses renseignements auprès de Tardieu et de Germain-Martin. Martin qu'auprès d'eux.

S'ils avaient fait face à leurs adversaires, il leur était facile de dénoncer le détroussement auquel se livre la haute finance, détroussement de l'épargne et détroussement de l'industrie. Ce n'est pas à du 4 ou du 5 % qu'elle prête à l'industrie, mais au double et au triple, sans parler du régime de « cavalerie » auquel elle a soumis une foule d'affaires commerciales ou industrielles.

Les dirigeants de la Coopération, en rendant coup pour coup, n'auraient pas perdu une de leurs chances de redressement ; ils en auraient gagné de nombreuses.

La coopération complètement transformée

Les dirigeants de la Coopération ne sont plus disposés à cette lutte. Ils sont devenus de simples commerçants, mettons de grands commerçants pour leur faire plaisir. Ceux parmi eux qui ont été des militants ouvriers ou des militants socialistes n'en ont même pas gardé le souvenir. Les vieux cadres du mouvement syndical sont tombés bien bas pendant la guerre et depuis. Les cadres du mouvement coopératif sont tombés à cent pieds au-dessous. Evidemment, les uns et les autres croient n'être pas tombés mais avoir monté, s'être élevés très haut. Oui, ils se figurent ça !

Au cours de ces trente dernières années, la Coopération s'est complètement transformée. L'ancienne coopérative de quartier ou de localité, toujours plus ou moins rattachée au mouvement ouvrier, a disparu. Elle a été englobée dans un véritable organisme à succursales multiples. Le Magasin de gros, la coopérative d'achat des coopératives, constitué en 1905 pour faire en gros les achats de marchandises, est devenu peu à peu le grand maître de tout le mouvement. L'instrument a vite commandé en maître. Tout lui a été subordonné ; tout s'est incliné devant lui ou a été brisé par lui. Il a refaçonné la coopération du haut en bas. Il devait acheter pour elle à meilleur compte, dans de meilleures conditions, et nettoyer le pot-de-vinage. Certainement, il lui a rendu de grands services. Mais la centralisation des achats a poussé à la centralisatioin coopérative et a conduit à un autre écueil, à l'absence de contrôle et à une domination aveugle.

Déjà avant-guerre, le rôle du Magasin de gros est dominant. Mais la guerre va l'accroître encore.

Dès la première semaine de guerre, lorsque à Paris la fureur chauvine eut saccagé les boutiques Maggi, c'est aux coopératives que le gouvernement s'adressa pour rouvrir ces centaines, peut-être ces milliers de boutiques fournissant la moitié du lait consommé par la population parisienne. De même pendant toute la durée de la guerre, pour la plupart des produits, les coopératives fournirent un moyen de pression sur les prix extrêmement utile au gouvernement ; les coopératives y trouvèrent naturellement leur compte.

Dès lors, le Magasin de gros règne sans contrepoids, sans contrôle des coopératives de la base. Mais leur chiffre d'affaires s'élève, tout va bien, pourquoi s'inquiéter d'une absence de contrôle ? Ceux qui se permettent d'ailleurs la moindre curiosité ou la moindre critique sont durement rabroués et, s'il est besoin, brisés comme verre.

C'est l'époque où dans les congrès coopératifs, un vieux militant animé vraiment de l'esprit coopératif comme Henriet (1) se voit vaincu régulièrement.

Henriet voudrait maintenir ou instituer dans chaque coopérative un Cercle des coopérateurs, formé des éléments ayant à cœur l'idée coopérative ; il y aurait là un moyen de veiller sur la gestion de leur société, de l'empêcher de devenir une simple succursale du grand établissement à succursale multiples qui garde l'enseigne de la Coopération, mais qui n'en garde plus guère que cela. D'autres avec Henriet défendent cette idée des Cercles, Fauconnet notamment, mais ils capitulent assez vite et se laissent annexer par l'état-major coopératif.

Désormais, c'en est fait ; en bas, le coopérateur n'est plus qu'un acheteur, n'ayant pas plus de droits que chez n'importe quel commerçant, en ayant peut-être moins, parce que le centre coopératif siège loin et qu'il est sourd aux remarques de sa clientèle et peut-être même de ses gérants.

Il y a trente ans, j'entendais un camarade coopérateur se lamenter sur la qualité des produits mis en vente : « Si la Coopération vendait à prix égal un produit de qualité certaine, quels services elle rendrait à la classe ouvrière ! Mais tout est assez bon pour des ouvriers ». Il n'y a pas plus de deux ou trois ans, un socialiste belge disait devant moi : « Qu'est-ce que nos coopératives ont écoulé parmi les ouvriers belges ! » Toujours le même sentiment, explicable chez le pre-

(1) C'est le même Henriet qui fut député communiste et qui refusa d'être à nouveau candidat à l'expiration de son mandat, préférant reprendre le travail que de suivre les folies de la bolchévisation.

mier commerçant venu, que la classe ouvrière n'a droit qu'à une nourriture de seconde ou troisième qualité. Mais inexplicable de la part d'une coopérative.

Nous avons souvent dit, à propos des assurances sociales, que la classe ouvrière ne devait pas accepter une médecine pour pauvres. Nous pouvons dire, à propos de la Coopération, qu'elle ne doit pas davantage accepter une alimentation pour pauvres.

La dictature de quelques hommes

Le Magasin de gros s'est regardé comme un simple commerçant et a regardé ses acheteurs comme de simples clients. Les coopératives régionales, avec leurs sections locales, ont tenu des assemblées générales ; mais le coopérateur n'a pas eu plus de droits comme coopérateur que comme client. La direction est sûre de sa majorité, de son immense majorité par la récolte des pouvoirs en blanc effectuée par les gérants des dépôts moyennant une petite somme pour chaque pouvoir recueilli. Lefranc a rappelé dans le *Populaire* l'histoire d'une assemblée de section parisienne où cent présents avait été mis en minorité par cinq cents absents. C'est l'image fidèle de la démocratie dans la Coopération. Non, pas fidèle ; dans l'ensemble le pourcentage des présents est plus faible, et celui des absents, au nom desquels, la direction coopérative fait ce qu'il lui plait, infiniment plus forte.

C'est curieux comme les réformistes, si férus de la démocratie quand il s'agit de l'opposer à la révolution, sont antidémocrates chez eux !

On ne mène pas une affaire commerciale avec un petit Parlement, ni même avec un Conseil, pensent les grands chefs coopérateurs. C'est leur excuse. Elle ne vaut pas cher, quand ils en arrivent à supprimer tout contrôle, lorsqu'ils cessent de gérer en coopérateurs pour gérer en commerçants, lorsqu'ils en arrivent tout naturellement à s'embourgeoiser.

Au récent congrès d'Evian, Roland, un délégué de la Fédération coopérative du Centre, après avoir demandé la réunion d'un congrès constituant qui réformerait la constitution coopérative, a dit qu'il fallait mettre fin à « la dictature impérialiste de quelques hommes détenant tous les postes de direction et d'administration à la Fédération, à la Banque, au Magasin de gros, partout ; quelques hommes qui ne peuvent tout faire et, quand ils sont chargés de contrôler, ne contrôlent pas, comme on l'a trop vu » (2).

C'est évidemment la leçon qui se dégage du krach de la Banque des Coopératives et de la crise profonde où se trouve tout le mouvement coopératif.

Un Gaston Lévy symbolise à merveille la déformation subie par les chefs de la Coopération. Est-ce un brigand ? comme le disent d'aucuns. Ou est-ce seulement un homme qui s'est grisé à manier des millions, qui a voulu brasser de grandes affaires, sans perdre de vue les siennes, qui a risqué des dizaines de millions chez un constructeur d'avions comme Couzinet, dans une fonderie Jacques, dans des entreprises de films, dans des maisons d'éditions, etc... Du moment qu'il était le financier, n'avait-il pas des compétences techniques dans tous les domaines ?

On a de la peine à concevoir qu'il ait pu faire tout cela sans que le Conseil d'administration de la Banque en ait vu l'importance et le danger. Cela donne la valeur exacte du contrôle mutuel dés dirigeants de la Coopération.

En s'aventurant chez Couzinet, en épaulant un jeune constructeur d'avions, la Banque des Coopératives risquait un certain péril. Le gâteau des commandes de l'aviation est soigneusement gardé par quelques molosses. Un nouveau ne s'intercalle pas entre eux facilement. Il lui faut des crocs solides. On lui apprend les règles de la jungle. La Banque des Coopératives les a apprises à ses dépens. Quant à Couzinet, qui se laverait les mains, paraît-il, des malheurs survenus à Gaston Lévy, il gagnera peut-être quelques chances de s'intercaller plus facilement en laissant tomber la Banque des Coopératives.

Gaston Lévy monté si haut — du moins, il le croyait, — a piqué le nez. Il est victime de sa mégalomanie, de ses erreurs et de ses fautes. Il est victime du mauvais système mis en honneur à l'état-major coopératif. Mais il paye aussi la concurrence inadmissible faite aux grandes banques. Il paye pour la crainte qu'inspirent la socialisation du crédit et le socialisme, le socialisme dont la Coopération s'était tellement éloignée.

Dans un article du *Pays Normand* (numéro de juin), Zoretti déclare qu'il faut une certaine audace pour dire que le mouvement coopératif est victime des méthodes socialistes ; il est victime des méthodes capitalistes ; il a vu trop grand et il a voulu appliquer les méthodes du capitalisme affairiste. A l'appui de son point de vue, Zoretti rappelle son expérience personnelle.

« Je n'ai pas attendu 1934 pour dénoncer le « scandale » et pour attaquer les hommes et surtout les méthodes employées par le mouvement coopératif... Pour l'avoir fait, d'abord au sein même des organismes directeurs de la Coopérative, puis, parce qu'on m'y obligea, publiquement, créant même un journal pour ouvrir les yeux aux coopérateurs aveugles, j'ai dû subir outrages et calomnies. Il y a de cela huit ans.

« Depuis ce temps-là j'ai eu le loisir de me renseigner et d'apprendre que ce que je croyais au début être un mal circonscrit à notre Normandie était une infection généralisée du mouvement coopératif de consommation tout entier.

« Je résume en quelques mots les critiques : Frais généraux démesurés ; immobilisations audacieuses ; amortissements tout à fait insuffisants. Et malgré cela, absence de résultats...

« En outre, absence totale de contrôle démocratique par les coopérateurs, au moyen du système des « pouvoirs » recueillis par les gérants ou par les amis de la direction. En sorte que, dans ce monde paradoxal de gestion, c'est la direction qui « nomme » administrateurs et comités de section.

« En bref, la coopération, depuis une quinzaine d'années, est devenue une affaire capitaliste ayant perdu tout contact avec le mouvement ouvrier ».

Zoretti a tout à fait raison quand il dit que la Coopération n'est pas victimes des méthodes socialistes, mais bien des méthodes capitalistes. Malgré cela, de même que la Banque des Coopératives a porté ombrage aux grandes banques, le

(2) *Populaire*, du 12 mai 1934.

mouvement coopératif n'a pas désarmé la haine portée par la bourgeoisie à tout ce qui vient de la classe ouvrière. Il est symptomatique qu'un coup si grave lui ait été porté juste au moment où l'on mobilise toutes les couches de la petite bourgeoisie et où le petit commerçant est chargé en mouton enragé.

Renflouement et remboursement

Le mouvement coopératif est devant une tâche difficile. Il doit sauver sa Banque et amortir un passif de 150 millions. C'est une très lourde charge.

Au congrès d'Evian il a décidé de proposer un concordat comportant le remboursement intégral des sommes dues en quinze années. Les sociétés coopératives s'engagent à prélever une contribution extraordinaire de 0,30 % sur leur chiffre d'affaires en vue de couvrir l'insuffisance d'actif de la Banque.

Dix pour cent seraient payables avant la fin de l'année ; le reste, en trente versements semestriels à partir de janvier 1935; un intérêt de 2,50 % serait servi sur les sommes dues.

C'est pour les coopératives, il n'en faut pas douter, un gros effort qu'elles assument. Mais pour les déposants de la Banque, le délai de quinze ans est évidemment trop long.

Pour concilier les deux points de vue, la Fédération des Coopératives, a demandé au gouvernement un prêt de 150 millions, qui lui permettrait de rembourser dès maintenant les déposants ; prêt qu'elle rembourserait, elle, au gouvernement dans le même délai de quinze ans.

Le gouvernement s'y est refusé. L'Etat a pu, à coups de milliards, renflouer à fonds perdus un certain nombre de banques capitalistes, il n'a pas daigné prêter 150 millions à la Banque des Coopératives. Veut-il sa mort ? Veut-il affaiblir le mouvement coopératif. Il veut surtout faire plaisir aux grandes banques et aux Chambres de commerce. Il est leur obéissant serviteur.

Un projet de loi tendant à faire accorder ce prêt de 150 millions est assuré, paraît-il, de passer à la Chambre.

La Chambre ne fera qu'entériner ce que le gouvernement aura décidé. En d'autres temps, où elle comptait un peu plus qu'aujourd'hui, elle ne comptait déjà guère. Ce n'est pas elle qui a accordé des milliards à la Banque nationale de Crédit, à la Banque d'Alsace-Lorraine, à la Transatlantique, aux Messageries maritimes, à l'Aéropostale. On l'a prévenue une fois qu'ils étaient déjà accordés. Il en sera de même aujourd'hui, avec cette différence que le gouvernement se fait prier davantage pour un prêt de 150 millions que pour des milliards à fonds perdus. On n'a pas fait tant d'histoires pour voter cent millions à la Société des agriculteurs de la rue d'Athènes, dont les caisses d'assurances sociales sont si honnêtement gérées.

La Chambre a montré d'ailleurs, le 22 juin, lors de l'interpellation Fernand-Laurent, l'énergie dont elle est capable. Le député réactionnaire de Boulogne, celui que Mayéras traite de Topaze-Dieu dans le *Populaire* tandis qu'à la tribune de l'Hôtel de Ville le conseiller socialiste Le Trocquer l'appelle son ami, a pu pousser tranquillement ses attaques contre « les coopératives de consommation, redoutables concurrentes du commerce régulier et patenté ». Il s'est même payé le luxe d'être partisan de toutes mesures en faveur des petits déposants, « sous la seule réserve qu'aient été préalablement réintégrées dans les caisses de la Banque des sommes qui n'auraient jamais dû en sortir ». Ceci à l'adresse du parti socialiste et des syndicats.

Le ministre des finances est apparu, sans se mettre davantage en frais, un grand ami de la Coopération. Je ne m'explique pas qu'aucun quotidien ouvrier n'ait mis en relief la déclaration capitale de M. Germain-Martin :

« La Banque des Coopératives doit-elle subsister ou disparaître ?

« D'accord avec tous les coopérateurs, j'ai reconnu que l'idée de créer la Banque des Coopératives avait été funeste, financièrement, moralement et techniquement ».

Quand une idée est reconnue funeste on l'abandonne. La Banque des Coopératives sera liquidée. C'est ce qui paraît convenu entre le ministre des finances et les dirigeants des coopératives.

Les grandes banques auraient satisfaction. Il leur importe peu que le gouvernement aide les coopératives à trouver un moyen de rembourser tous les dépôts.

Non seulement il n'y aurait pas renflouement, mais l'opération si bien commencée le 20 avril serait proprement achevée.

La défense des déposants

Divers groupements de déposants se sont constitués. Le premier, sous l'égide des militants de la C.G.T. Ils avaient, à juste titre, trouvé amer d'être jetés dans une grave gêne financière par le bloquage de leurs fonds en dépôt et de voir les dirigeants de la Coopération rejeter sur eux la responsabilité de la fermeture de la Banque. Ils ont organisé la défense des intérêts des déposants.

Je ne leur ferai qu'un reproche, c'est de procéder un peu trop selon le même système que les dirigeants coopératifs. Une réunion du Groupement a été tenue. A la réunion officielle des déposants convoquée pour désigner liquidateur et contrôleurs, le secrétaire confédéral Belin avait annoncé qu'une autre réunion, du Groupement, celle-là allait avoir lieu et que les déposants pourraient y donner cours à leur colère. Exhaler leur colère, c'était peut-être beaucoup promettre. Mais empêcher toute discussion sur les tâches du groupement, et cela avant la nomination définitive des membres du conseil d'administration du Groupement des déposants, c'est ne pas tenir grand'chose. Cela rappelle un peu trop les méthodes démocratiques des dirigeants coopératifs.

Il a été prévu que les dépôts collectifs pourraient être remboursés avant les autres, ainsi que certains versements particuliers, ceux des vieillards, par exemple. Ce serait tout naturel, mais une fois que les collectivités seraient remboursées, les dirigeants confédéraux qui sont tout feu tout flammes aujourd'hui, ne seront-ils pas un peu refroidis ? Les déposants individuels ne resteront-ils pas seuls en face des dirigeants

amis d'hier, des dirigeants coopératifs et capables demain, et même d'aujourd'hui, de se rabibocher avec eux.

Pour avoir demandé à cette réunion qu'un ordre du jour tracé au cordeau soit interverti, pour qu'on ne nomme les membres du conseil du Groupement qu'après discussion sur les tâches de ce groupement, je me suis vu gratifié d'une insinuation de la part de Belin. Il avait été prévenu que l'on chercherait à troubler cette assemblée. Et il posait la question de confiance. Ou l'on ratifiait de suite la liste du Conseil ou il donnait sa démission de secrétaire du Groupement de défense des déposants.

La manœuvre à laquelle je me suis livré, et à laquelle je me livrerai d'autres fois encore, j'espère, a consisté uniquement à montrer que des démocrates comme Belin et ses amis sont bien cavaliers à l'égard d'une assemblée qu'ils ont convoquée. Celle-ci doit les écouter. Eux n'ont pas à l'écouter elle. C'est assez dans les mœurs du jour, dans les syndicats, hélas ! comme dans les coopératives. Des assemblées d'information de temps à autre. Des assemblées de discussion et de décision, le moins possible, sinon jamais.

Les communistes ont rassemblé un groupe de quelques déposants autour de la Famille nouvelle. Ils sont assez mal placés pour dire quoi que ce soit au lendemain de la faillite de la Bellevilloise. Leur gestion vaut celle de Lévy et leur mépris des coopérateurs n'a probablement d'égal que celui de Poisson. La Bellevilloise était malade depuis longtemps ; et plusieurs coopés de la banlieue parisienne, celle de Montreuil notamment, qui avaient lié leur sort à la Belle, s'étaient déjà effondrées il y a quelques années. Le redressement coopératif n'aura pas d'exemple à emprunter à la gestion communiste.

Un troisième groupement de déposants vient d'être formé par les dirigeants coopératifs eux-mêmes. Ils procèdent à la récolte des pouvoirs, par la voie de leurs sections locales, comme ils y procédaient hier pour leurs assemblées ordinaires. Ils semblent y parvenir assez aisément, comme si la masse des coopérateurs n'avait rien appris depuis trois mois.

La Coopération devra se sauver elle-même

Krach de la Banque et crise du mouvement coopératif. Voilà où l'on en est deux mois et demi après le coup de tonnerre du 20 avril.

Les dirigeants coopératifs ont cherché sans doute à sauver ce qui pouvait être sauvé en s'adressant au gouvernement et par lui aux grandes banques. Mais le gouvernemnt né du 6 février, s'il s'est donné l'air de faire beaucoup en faveur des coopératives, n'a rien fait en réalité. Plus exactement, il a fait le coup du lapin à la Banque par son communiqué d'avril ; il a refusé le prêt de 150 millions ; il a obligé les dirigeants coopératifs à renoncer au renflouement et à regarder la Banque comme définitivement sombrée. Il n'a rien fait pour la Coopération ; il a tout fait pour satisfaire la vengeance des grandes banques.

Le dernier mot est-il dit ? Le mouvement coopératif est-il incapable de sauver lui-même sa Banque ? A-t-il oublié qu'il n'est pas de sauveur suprême et que les organisations ouvrières ont pour destin de se sauver elles-mêmes.

Le danger n'est pas seulement dans la disparition de la Banque. M. Germain-Martin a déclaré que les dirigeants coopératifs lui avaient dit : « Grâce à vos conseils, grâce aux éléments que vous placerez auprès de nous nous restaurerons le mouvement coopératif ». Qu'est-ce à dire ? Le mouvement coopératif va-t-il être mis en haute surveillance ?

Ce n'est pas la première crise que traverse la Coopération. Elle en a vu d'autres et elle les a surmontées. Il y a une quarantaine d'années, c'était la faillite de la Moissonneuse. Il y a vingt-cinq ans, trente ans, Poisson, Héliès et leurs camarades sont surgis des difficultés où se débattaient les grandes coopératives parisiennes comme la Bellevilloise, l'Avenir de Plaisance, l'Egalitaire. Chaque crise a été vaincue. Celle d'aujourd'hui est plus profonde. Il n'y a pas de raison pour qu'elle ne soit pas surmontée à son tour.

Pour cela, il faut un changement radical de méthodes. Les hommes déformés par les méthodes d'hier sont-ils capables d'inventer les méthodes nouvelles ou de s'y adapter ? C'est douteux. Leur abattement et leur capitulation devant le gouvernement ne plaident en faveur ni de leur clairvoyance ni de leur énergie.

Un passif de 150 millions pèse sur l'ensemble du mouvement coopératif. Pour l'éteindre, un gros effort est nécessaire. Un mouvement faible peut-il donner cet effort qu'un mouvement solide et renaissant serait capable de fournir sans peine. La Coopération, par le retour à ses origines et l'appel à ses forces profondes, peut-elle se redresser vigoureusement ? Certainement. A la condition qu'elle possède une génération qui ait souffert des méthodes d'hier, qui soit capable d'y apporter les corrections nécessaires et qu'elle veuille rendre à la Coopération son indépendance à l'égard du gouvernement et la ramener dans la voie des organisations ouvrières.

La Coopération ne pourra tenir les engagements qu'elle a contractés qu'en procédant à un redressement, à un assainissement de tout son organisme, du haut en bas. Elle doit concilier la centralisation et le contrôle et pour cela décentraliser son sommet, réformer son système de pouvoirs, rendre leurs droits aux coopérateurs, en finir avec la dictature des grands chefs du Magasin de Gros, redonner leur place aux Cercles de coopérateurs.

Cela implique un retour auprès du mouvement ouvrier et l'abandon de cette fausse neutralité qui faisait tenir la Fédération des Coopératives en dehors du Centre laïque des Auberges de la Jeunesse. Le mot laïque l'offusquait. Ce faux esprit de neutralité qui amenait Poisson, au congrès d'Evian, à refuser d'associer le mouvement coopératif à la lutte antifasciste. Cela juste au moment où le préfascisme cassait les reins à la Banque des Coopératives.

La Coopération française n'était qu'un colosse aux pieds d'argile. Il appartient à une nouvelle génération de coopérateurs de donner au colosse des pieds en ciment.

Pierre Monatte.

EN ALLEMAGNE

D'une crise à l'autre...

Après l'effrondrement syndical

Un mea culpa et une mise en garde

Le 2 mai, il y a eu un an que, sans rencontrer de résistance de la part de la classe ouvrière, le fascisme hitlérien s'est emparé par la violence du mouvement syndical allemand, qui comptait encore à ce moment 4 millions de membres et avait derrière lui une activité d'à peu près soixante-dix ans. Le fascisme fit main basse sur les syndicats, uniquement dans le but de les détruire au cours de l'année suivante.

Pour la défaite des syndicats allemands, le 2 mai 1933 ne fut cependant pas le jour décisif, car le sort en avait été jeté beaucoup plus tôt, le 30 janvier 1933, lors de la prise du pouvoir par Hitler. Le 2 mai ne fut que l'acte final de l'anéantissement de la puissance des organisations ouvrières socialistes. Les syndicats auraient dû opposer une résistance efficace et engager une lutte défensive longtemps avant le 2 mai.

En examinant les causes profondes de la défaite socialiste en Allemagne, des camarades, particulièrement du mouvement ouvrier non allemand, ont posé les questions : ***Comment est-il possible que ce mouvement syndical si puissant, qui a compté toujours depuis la guerre mondiale entre 4 et 8 millions de membres, ait capitulé devant le fascisme sans se défendre? Et quels sont pour les syndicats des autres pays les enseignements de cet événement?***

La réponse à ces questions n'est pas seulement d'ordre syndical, elle soulève toute une série de problèmes se rattachant à la politique, la tactique et les buts de l'ensemble du mouvement ouvrier allemand. Le jugement diffère grandement selon les orientations politiques. Nous ne nous attacherons pas à examiner ce côté du problème, mais nous essayerons d'exposer dans quelle mesure les syndicats ont, dans le cadre qui leur fut assigné par le développement du mouvement ouvrier et sur la base des programmes et statuts élaborés par eux-mêmes et valant jusqu'au bout, commis des erreurs ayant favorisé le fascisme et, pour le moins, contribué à leur propre défaite.

Immédiatement après la débâcle du militarisme allemand et la chute de la monarchie en novembre 1918, les syndicats virent une affluence considérable de nouveaux membres sans précédent dans l'histoire. De quelque un million et demi de membres à la fin de la guerre, les syndicats socialistes, dits libres, affiliés à l'A.D.G.B. (Allgemeiner Deutscher Gewerkschaftsbund) virent leurs effectifs croître à près de 9 millions. La grande majorité de leurs membres était en effervescence par suite de la guerre et de la révolution; elle était, sans doute, encore entachée d'idéologies bourgeoises, mais elle voyait tout de même dans le mouvement syndical non seulement la garantie de salaires convenables, mais aussi le porteur des temps nouveaux, le vainqueur de l'esclavage capitaliste et le réalisateur du socialisme. Cela d'autant plus que tous les syndicats libres avaient inscrit en tête de leurs programmes et statuts la reconnaissance de la lutte des classes et la réalisation de la communauté socialiste.

Les espérances des masses furent déçues par les événements au cours des années suivante. Les dirigeants syndicaux se renfermèrent rigoureusement dans le cadre de la démocratie bourgeoise; leur lutte contre le capitalisme se limita à quelques mouvements isolés en faveur de meilleures conditions de travail et de salaire. Ils évitèrent la lutte extra-parlementaire des masses. Il s'ensuivit que devant la crise de plus en plus accentuée du capitalisme, pendant les années de l'inflation qui précédèrent 1923, puis à partir de 1930, le mouvement syndical n'était même plus à même de défendre avec succès le niveau de vie des masses, encore loin de l'améliorer et de supprimer l'exploitation capitaliste. Les hauts et les bas des succès et des insuccès des syndicats furent l'image fidèle de l'état de l'économie capitaliste. Ainsi, les syndicats apparurent de plus en plus aux masses comme une partie intégrante du « système » qu'elles détestaient de plus en plus et contre lequel les nationaux-socialistes dirigeaient avec succès leur propagande démagogique.

Pratiques syndicales ayant contribué à désillusionner les masses

a) *La « conciliation »*.

Si la ligne de conduite générale des syndicats eut pour résultat de désillusionner les masses et de faire reculer considérablement les effectifs — pendant la crise de l'inflation, les effectifs des syndicats libres tombèrent à quelque 3 millions et demi — leurs diverses mesures tactiques résultant de cette ligne de conduite ne contribuaient pas peu à cet état de choses. Citons ici en tout premier lieu l'institution de la *conciliation officielle* avec la collaboration des syndicats.

Comme en d'autres pays, la conciliation est née, en Allemagne, de la reconnaissance par l'Etat des conventions de salaires, des contrats collectifs. Les institutions de « conciliation » ne devaient pas seulement être des intermédiaires neutres dans la lutte entre les employeurs et les travailleurs pour la fixation des conditions de travail, elles devaient être en même temps des organismes gouvernementaux par lesquels aurait été créée une garantie légale pour l'application des clauses des contrats. Par conséquent, par rapport à l'ancienne méthode arbitraire de fixation des salaires et la rupture fréquente des tarifs convenus par les employeurs, le nouveau droit arbitral était un grand progrès. Mais plus la puissance capitaliste se raffermit sous la République, plus ce résultat se transforma en une chaîne pour les travailleurs, au grand dam des syndicats.

Par le fait que la lutte entre le capital et le travail était portée de plus en plus du terrain de la lutte directe des masses sur celui des négociations, le caractère combattif du mouvement syndical s'émoussait. Bien souvent, on évitait la lutte, de sorte que les masses s'en déshabituaient. En outre, tout particulièrement depuis l'introduction, en 1923, de la *conciliation obligatoire* (*Rechtsverbindlichkeitserklärung der Schiedssprüche durch den Staat*), les organismes de conciliation se transformaient, d'instances « neutres », en organismes de la dictature gouvernementale des salaires.

Ce fut certainement une des plus grandes erreurs du mouvement syndical que de reconnaître et de défendre la conciliation obligatoir. Il endossait ainsi non seulement la responsabilité des réductions de salaires imposées d'une manière permanente depuis 1930 et qu'il acceptait, mais ce faisant il s'éliminait lui-même peu à peu comme facteur d'intervention dans la fixation des salaires. Aussi, les effets parmi les masses furent-ils néfastes. « A quoi ser-

vent les syndicats, pourquoi s'organiser et payer de fortes cotisations syndicales, si c'est tout de même le « conciliateur officiel » qui décide? ». C'était là le raisonnement, il est vrai primitif, mais combien compréhensible eu égard à la psychologie des masses, d'une partie toujours croissante de la classe ouvrière. Beaucoup de travailleurs rendaient même les syndicats directement responsables des réductions de salaires auquelles ceux-ci se soumettaient. A cela s'ajoutait que même parmi les ouvriers qui restaient syndiqués, se fit jour, non seulement un mécontentement croissant, mais un désintéressement grandissant à l'égard des questions syndicales, d'autant plus que la critique au sein des organisations s'avérait complètement vaine.

b) *Les conseils d'entreprise*

Au début, les conseils d'entreprise furent des organismes révolutionnaires. On leur enleva leur caractère de facteurs de puissance révolutionnaire par le développement et par la création, avec la collaboration syndicale, de la loi de 1920 sur les conseils d'entreprise. Ils eurent, il est vrai, avec cette loi, pendant plusieurs années, des droits relativement étendus, et les conseillers d'entreprise se trouvaient légalement protégés contre le renvoi. Mais cette conquête également s'avéra, au cours des années, contraire à l'esprit combattif des masses et néfaste au renforcement des syndicats. Les conseils d'entreprise devinrent de plus en plus des organismes tendant à arranger les ennuis journaliers des travailleurs et leurs petits différends avec les employeurs. Pour les non-syndiqués, ils remplaçaient le syndicat et les empêchaient de reconnaître la nécessité de la lutte collective du syndicat. Dans le même ordre d'idées, il était de fait que, bien qu'étant des représentants ouvriers, les conseillers d'entreprise n'agissaient pas, en s'appuyant sur l'esprit combattif et la force d'organisation du personnel, mais qu'ils étaient liés et maintenus en fonction par des dispositions légales. Aussi, lorsque le conseiller était l'objet de mesures vexatoires de la part du patron, le personnel éprouvait-il bien moins de sympathie pour le défendre que s'il s'était agi d'un problème qui se rattachait à sa lutte propre. A cela s'ajoutait que précisément les principaux conseillers d'entreprise, par leur longue activité de conciliateurs et par suite de leurs relations journalières avec l'employeur ou la direction de l'entreprise, se bureaucratisaient et se corrompaient assez idéologiquement et souvent aussi moralement pour devenir étrangers à la masse des travailleurs.

Tout cela s'aggrava encore par les violentes luttes de tendances entre les travailleurs lors des élections aux conseils d'entreprise. Le personnel s'y divisait en plusieurs camps qui se combattaient.

Dans la mesure où les conseillers d'entreprise fonctionnaient comme représentants des syndicats, ils favorisaient — souvent involontairement — dans la classe ouvrière l'inimitié envers les syndicats. Ici la fausse politique de division du parti communiste joua son rôle néfaste en opposant des listes à celles des syndicats libres.

c) *La vie intérieure des syndicats.*

La puissance des syndicats, leur capacité de résister avec succès à toutes les attaques patronales et de se développer sont en fonction de la conviction de la masse des membres que le syndicat est une nécessité, et du fait que le membre se considère comme un collaborateur actif de l'organisation, toujours prêt à se dévouer pour elle. Un mouvement syndical possédant des effectifs de cette valeur sortira renforcé des batailles, même si elles aboutissent à des défaites. Un mouvement syndical qui veut maintenir cette étroite liaison entre ses membres et l'organisation, même si celle-ci se développe en organisation gigantesque comptant des centaines de mille membres, doit veiller à ce que la démocratie et le droit de participation à la gestion syndicale de chaque membre restent intacts. C'est précisément à ce point de vue que les syndicats allemands ont commis les plus grosses erreurs.

Sans doute, l'importance des organisations, particulièrement dans les grandes villes et régions industrielles où il y avait des sections de 20 mille, 50 mille, voire 100 mille adhérents, rendait le système des délégations indispensable. Les décisions ne furent plus prises dans les assemblées des membres, mais dans celles des délégués et des fonctionnaires. C'est celles-ci qui choisirent les comités, etc. Circonstance aggravante, les élections des délégués ne se firent pas par des élections directes, démocratiques, mais par des *élections indirectes compliquées*, que le simple membre ne pouvait comprendre et qui ne pouvait même plus l'intéresser. Ainsi, par exemple, l'assemblée générale des délégués du Syndicat des Métallurgistes de Berlin ne se composa plus que pour un tiers de délégués élus directement par les membres. Les autres deux tiers se composèrent des dirigeants des sections locales et régionales nommés par les fonctionnaires syndicaux. Les membres *chômeurs* étaient aussi quasi complètement éliminés. Bien que, par exemple, durant ces dernières années, la moitié à peu près des 80.000 membres du Syndicat des Métallurgistes de Berlin fut sans travail, il n'était possible à cette motié d'élire elle-même et directement que 10 à 15 des 400 délégués. Il en était de même dans les grosses sections de presque toutes les fédérations. En outre, les sections locales et régionales convoquaient rarement et parfois jamais, d'assemblées de membres. La situation était en général un peu meilleure dans les petites organisations ou sections en province. Mais le gros des membres des centres industriels était quasiment exclu de l'activité de sa propre organisation.

La position des syndicats vis-à-vis des chômeurs

En cas de chômage, le membre recevait de son syndicat, en règle générale, pendant quinze à vingt semaines, une indemnité. Une fois les indemnités statutaires épuisées, l'intéressé était, en fait, quitte envers le syndicat et le syndicat quitte envers le membre, pour autant qu'il ne s'agissait pas d'un fonctionnaire syndical. En tant que membre ordinaire, l'intéressé fut éliminé automatiquement par le chômage de l'activité syndicale, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Le syndiqué qui chômait, très souvent pendant des années, pouvait constater comment son syndicat s'occupait des intérêts des ouvriers encore au travail, prenait plus ou moins bien position contre les réductions de salaire, convoquait des assemblées d'exploitation, etc., *mais pour lui, pour la grande masse des chômeurs, les syndicats ne faisaient, en somme, rien.* Nulle part, les syndicats n'intervinrent par la force lorsque les conditions et les taux du secours-chômage furent abaissés ou complètement supprimés. Les syndicats protestèrent, il est vrai, dans la presse en votant des résoultions contre semblables aggravations, ils firent au Gouvernement et au Parlement des propositions d'amélioration, mais les choses en restaient là.

Préoccupés surtout des questions de réglementation des salaires, les syndicats se bornaient à constater qu'il manquait aux chômeurs l'arme élémentaire et la plus effective qu'est la grève. Ils négligeaient d'organiser et d'appliquer pour les situations créées par le chômage persistant, des méthodes nouvelles et spéciales de lutte. Considérés du seul point de vue de l'action en faveur des salaires, les chômeurs étaient un poids mort pour les syndicats. Ce qui signifiait que la moitié des forces des syndicats était complètement paralysée et que l'autre moitié ne l'était pas moins par sa passivité.

La situation aurait été tout autre si les syndicats s'étaient servis systématiquement des chômeurs comme d'un élément de lutte, en organisant d'une manière permanente pour les chômeurs des assemblées de protestation et des démonstrations massives pour poser des revendications spéciales aux chômeurs, en se plaçant à la tête de ces mouvements. Comme il s'agissait toujours de grandes masses, attendant l'occasion de manifester. Cela aurait exercé sur la classe dirigeante une pression formidable et irrésistible. L'armée des chômeurs aurait pu devenir

pour les syndicats, au lieu d'un facteur passif, une force active, voire un des plus puissants facteurs de lutte. Cela aurait exercé simultanément sur les chômeurs organisés et les chômeurs inorganisés une influence syndicale des plus salutaires. Les chômeurs auraient compris que les syndicats étaient aussi leur organisme, qu'il fallait défendre dans tous les domaines.

En dépit des avertissements et des exhortations répétées, les syndicats n'ont rien fait dans ce genre. Ils se refusèrent aussi, jusqu'en 1932, alors qu'il était déjà trop tard, *à accepter les chômeurs comme nouveaux membres*, rendant ainsi toute activité syndicale impossible parmi les chômeurs. Ainsi, la masse des chômeurs se trouvait complètement exclue des syndicats et était même bien souvent hostile à ces derniers. Même parmi les chômeurs syndiqués il régnait une certaine animosité à l'égard de leur organisation. A certains moments, les dirigeants syndicaux craignirent les masses de chômeurs, y compris leurs propres membres, et mirent tout en œuvre en vue de les tenir éloignés de l'activité syndicale.

Tout cela contribua à ce qu'une partie de plus en plus importante de la classe ouvrière, même des membres des syndicats, prêta l'oreille à l'agitation démagogiqune et antisyndicale des nationaux-socialistes. C'étaient précisément les chômeurs désespérés et aigris que les nazis travaillaient systématiquement en se se servant du mot d'ordre: « Contre les bonzes grassement payés. » Des dizaines de milliers de jeunes chômeurs furent secourus matériellement par les nazis, entretenus dans les casernes des sections d'assaut et utilisée plus tard comme exécuteurs des bastonnades contre les fonctionnaires ouvriers.

Ainsi fut donc préparée par la faute des syndicats eux-mêmes et l'exploitation avisée de cette faute par les nationaux-socialistes l'assaut général des syndicats. Au moment du plus grand danger, les syndicats, dont les dirigeants se basaient toujours sur le *nombre* de 4 millions de membres, se montrèrent complètement inanimés et mous. Ils furent abandonnés non seulement par l'ensemble de la classe ouvrière, mais aussi par l'immense majorité de leurs membres. A la suite du développement des événements, les masses ne se rendaient pas compte que l'anéantissement du mouvement syndical signifiait pour elles le coup de grâce, et qu'il fallait donc, dans l'intérêt de tous, défendre les syndicats par tous les moyens.

La situation s'aggrava encore par le fait que jusqu'au dernier moment les dirigeants syndicaux ne reconnurent pas l'étendue du danger et ne firent rien en vue d'organiser une résistance résolue. Au contraire, les dirigeants induisaient les masses en erreur — se berçant de l'espoir de pouvoir maintenir les syndicats sous Hitler — en se déclarant politiquement neutres, non-internationalistes, hors de la lutte des classes et faisant des déclarations de loyauté à l'égard du gouvernement hitlérien. La plupart du personnel des syndicats se déclara prêt à travailler sous la dictature des commissaires nationaux-socialistes. De la part de la direction du mouvement syndical, il n'y a pas eu *un seul mot de protestation*, pas le moindre appel à la résistance contre le sang versé, contre l'occupation des maisons syndicales, contre les tortures auxquelles furent soumis de nombreux fonctionnaires syndicaux. Enfin, la direction décida d'aider à la violation de la fête du Premier Mai, en participant officiellement et en engageant les membres des syndicats à participer aux festivités nazis organisées à cette occasion. Ce qui enleva aux membres jusqu'alors restés fidèles aux syndicats et conscients de leurs devoirs de classe le dernier reste de confiance en la direction, en même temps que le dernier reste de volonté de résistance.

Aussi, le lendemain du 1er Mai, il fut possible aux bandes hitlériennes, *sans rencontrer la moindre résistance*, de « mettre au pas » les syndicats. L'armée syndicale forte de plusieurs millions d'unités, l'œuvre de deux générations de la classe ouvrière allemande, un moment l'orgueil de l'Internationale, fut piétinée par le fascisme comme un rien.

DEUTSCHMANN.

Comment a mûri le conflit interne du parti Nazi

LETTRE D'ALLEMAGNE

Fin mai 1934.

La terreur cesse de terrifier, bien qu'elle s'accroisse, bien que chaque semaine apporte de nouvelles condamnations à mort, bien qu'il y ait des dizaines de milliers d'hommes dans les prisons et les camps de concentration. La terreur ne crée plus un effet général de panique accablante. On connaît le danger. Mais, peu à peu, on se redresse. La dénonciation a beaucoup diminué. La petite bourgeoisie, où cette épidémie avait largement sévi, a d'autres soucis, anciens et nouveaux. Le fanatisme a diminué avec les espérances et on n'a plus envie de livrer aux sections d'assaut tous ceux qui disent un mot contre le gouvernement. On peut trouver partout dans la population et surtout dans la classe ouvrière, des signes clairs d'une conscience croissante.

Les élections des conseils d'entreprises

L'un d'eux a été l'élection des conseils de confianc dans les entreprises. Lors du plébiscite de novembre,l'an dernier,les nazis ont,certes,commis des falsifications insensées, mais la peur de prendre position contre le régime pesait lourdement jusque sur les couches profondes de la classe ouvrière. Cette peur a beaucoup diminué. Les résultats qui ont été divulgués à l'étranger le montrent. Dans mon quartier, j'ai pu en constater bien d'autres. Bien souvent, les chefs du N.S.E.O. (l'organisation national-socialiste dans les entreprises) avaient prévu de mauvais résultats et essayé de les empêcher, en joignant à la liste d'anciens représentants des ouvriers, c'est-à-dire des social-démocrates, à titre de remplaçants. Il n'y avait qu'une liste,la liste officielle du N.S.B.O., mais les électeurs pouvaient rayer certains noms.

De sorte qu'il arriva presque à chaque coup que les remplaçants social-démocrates étaient élus, alors que les titulaires nazis n'obtenaient pas les 50 % des voix, proportion nécessaire pour passer. Les nazis blackboulés étaient alors nommés membres du conseil d'entreprise par décret du « Freuhänder ». Il en fut de même dans les cas nombreux où aucun candidat n'avait obtenu les 50 %. De sorte que, bien entendu, le but de ces élections, à savoir établir une soupape de sûreté dans les endroits les plus dangereux, dans les entreprises, ne fut pas rempli. On a bien plutôt donné à la masse un objectif, et nous ferons en sorte de la fixer sur cet objectif.

Le résultat des élections dans les entreprises ne doit pas être surestimé. Il montre que le national-socialisme n'a réussi à s'emparer de la classe ouvrière que dans une faible mesure, plus faible encore que ne l'indiquent les chiffres, car la peur continue à jouer. La masse des ouvriers est contre les nazis, et cette masse croît. Mais il ne faut pas oublier que du vote à une défense active, sans parler même de l'attaque, la distance est grande. Les nouvelles que répandent les communistes,dans

leurs feuilles illégales, sur de prétendues grèves, se sont presque toutes révélées fausses. On n'en est venu au débrayage que dans des cas très rares. Mais, de plus en plus s'établissent dans les entreprises des groupes solides parmi lesquels on diffuse le matériel illégal, le désir de ce matériel surmonte facilement les vieilles barrières des partis.

L'état d'esprit des paysans

Quant à l'esprit des paysans, voici un exemple. Au cours d'une promenade, nous passâmes dans un cabaret de village où deux paysans discutaient au sujet d'un marché ; ils n'arrivaient pas à s'entendre, pour une question de cinq marks. Tout à coup l'un d'eux se mit en fureur : « Je ne peux pas renoncer à cet argent. Nous mourons de faim. Pendant ce temps la bande, là-haut, s'engraisse ». Par la suite je lui demandai comment il avait pu avoir l'imprudence de parler ainsi sans savoir qui pouvait l'entendre, et il répondit : « Quoi, tout a ses limites. Nous n'en pouvons plus. Nous avons appris à connaître les nazis. Ça devrait aller mieux, ça va plus mal. Dans notre village il n'y a plus qu'une poignée de nazis, et nous allons les assommer sous peu ».

LE « DROIT D'AINESSE »

Les nazis avaient fait tout spécialement effort pour conquérir les paysans. La loi sur l'héritage des fermes devait créer une forte classe paysanne qui leur aurait fourni une base sociale durable. Mais cette loi a eu un effet tout contraire. Quand le comte Reventlow s'est opposé à la loi en disant qu'elle aboutirait au système de l'enfant unique et diminuerait la force militaire de la nation, il s'agissait d'un argument qui ne pouvait guère entrer en jeu en ce qui concernait les paysans. Mais la loi a établi un profond malaise dans les familles paysannes. Les cadets n'ont plus de situation sociale. Et l'aîné, à qui va l'héritage, se heurte à des difficultés économiques insurmontables. La propriété ne peut être ni hypothéquée, ni partagée, ni saisie. En conséquence, le paysan ne peut emprunter, et il ne peut exploiter sa terre sans emprunter. Et le gouvernement s'obstine sur cette loi. Pendant quelque temps on a promis aux paysans qu'on ne leur appliquerait la loi que de leur gré ; mais par la suite on l'a appliquée à tout le monde et par la force.

LES PRIX « MINIMA »

A cela s'ajoute que les impôts ont été perçus avec la dernière brutalité. Les prix minima pour les céréales ne servent à rien, car l'Etat ne peut acheter toutes les céréales. Les prix minima de l'Est sont beaucoup plus bas que ceux de l'Ouest, de sorte qu'à gauche de l'Elbe les paysans ne peuvent trouver d'acheteur. A l'Est on ne peut élever les prix, parce que le niveau général des salaires s'y oppose. En ce qui concerne le marché du lait et des œufs, on a réglementé tous les débouchés, ce qui diminué la capacité de concurrence du paysan et le soumet à des chicanes sans fin. Les revenus que les paysans tirent des laitages ont très fortement diminué, parce que la nouvelle organisation a suscité quantité de bureaucrates nouveaux que le paysan doit pratiquement entretenir.

Les conflits entre chefs et leurs causes

C'est dans la paysannerie que la révolte et l'amertume s'expriment le plus complètement, parce qu'elle n'est pas directement sous le coup d'une terreur organisée comme la population des villes, et aussi parce que les effets de la politique sociale du national-socialisme se font sentir là plus vite qu'ailleurs. Mais dans la petite bourgeoisie des villes aussi l'agitation s'accroît. Est-il étonnant que les maîtres deviennent nerveux, qu'ils aient recours à de nouvelles lois terroristes ?

La nervosité s'accroît à cause de la lutte de cliques qui oppose inlassablement grands et petits « chefs ». Cette lutte, qui prend souvent des formes grotesques, comme l'interdiction réciproque des journaux, est causée bien entendu en grande partie par la jalousie, la soif d'honneurs et la chasse aux postes. Mais elle se fonde aussi sur des oppositions politiques et sociales très réelles.

LA DROITE ET LE CENTRE

Le représentant de la droite est avant tout Gœring, derrière lequel se groupe l'industrie lourde, laquelle apprécie en lui l'homme fort qui a su mâter les ouvriers. Il a aussi avec lui les grands propriétaires fonciers, les monarchistes, toute la vieille réaction. Le centre, qui pratique une politique de louvoiement, notamment dans les questions sociales, est composé par Hitler, Gœbbels, Rohm, Frick, etc... Ils ne sont pas en accord complet. Chacun essaye de se donner un appui social solide pour étendre son influence, par exemple, Rohm chez les sections d'assaut ; Darré dans son office des produits alimentaires (pour se concilier les paysans, il tempête contre les Junker) ; Ley, dans le front du travail. Hitler s'arrange pour que ces conflits ne s'enveniment pas trop, mais aussi pour qu'ils ne s'éteignent pas, de manière à demeurer le maître.

L'OPPOSITION DE GAUCHE

Dans l'opposition on trouve tous ceux qui ont pris au sérieux le socialisme du parti nazi, socialisme compris au reste de bien des manières différentes. C'est là que sont les prolétaires nazis convaincus, et de nombreux responsables du Front du travail. Dans la Reichswehr aussi il y a beaucoup d'officiers et de soldats qui demandent une politique sociale. Certains groupes ont essayé de persuader à Gregor Strasser de prendre en mains les syndicats et d'en déloger l'incapable Ley ; mais il pense que son heure n'est pas encore venue. Le « Front Noir », dirigé par Otto Strasser et persécuté par le gouvernement, prêche la seconde révolution ; il a un nombre considérable de partisans secrets parmi les anciens militants responsables du parti et les sections d'assaut.

Les contradictions dans le camp nazi sont aiguës ; sabotage et intrigues vont leur train. Mais de nouveau il faut mettre en garde contre des espérances exagérées. L'intérêt commun du pouvoir réunit encore perpétuellement les forces antagonistes. Les difficultés devront devenir beaucoup plus aiguës encore avant qu'on en vienne à une scission ouverte qui créera des possibilités difficiles, et renoncer aux réalisations qui font effet à l'extérieur. Mais on peut avoir confiance à l'étranger. Le vieux travail de taupe s'accomplit.

XXX.

La renaissance du syndicalisme

Congrès de fusion

La question de l'unité syndicale est plus que jamais à l'ordre du jour. L'action commune, spontanée et vigoureuse menée contre le fascisme, par toutes les tendances du mouvement ouvrier, a prouvé à celui-ci combien sa force serait plus grande si au front unique succédait l'unité organique.

Les congrès confédérés de ces derniers temps se sont fait l'écho de cette volonté profonde des travailleurs de la base. Des ordres du jour, des motions émanant d'organisations confédérées et unitaires ont même fini par émouvoir les états-majors confédéraux. Nous avons publié dans la dernière *R. P.* la proposition de la C.G.T.U. Nous donnons dans ce numéro la réponse de la C.G.T. Mais nous disons tout de suite que les textes des états-majors ne traduisent pas du tout l'enthousiasme de la masse. On y sent des préoccupations tenant beaucoup plus de la manœuvre que du désir d'aboutir à l'unité. Si on ne faisait pas assaut d'habileté la C.G.T. aurait mis la C.G.T.U. au pied du mur en opposant à un congrès de fusion qui veut passer par le bloc enfariné du syndicat unique, le congrès de fusion tel qu'il fut préconisé par le Comité des « 22 », et qui serait convoqué en commun par les deux C.G.T. et les organisations autonomes.

La C.G.T.U. aussi aurait pu reprendre la plateforme vraiment unitaire du Comité des « 22 », qui fut la sienne durant de longues années.

Au lieu de cela, elle a préféré sortir une nouveauté, dans laquelle les inorganisés occupent la position d'arbitres et de prétendus syndicats uniques qui ne sont en réalité que trois syndicats superposés.

En effet, comme le dit excellemment l'*Effort de Lyon* :

« *Chaque syndicat reste dans sa centrale, dans sa fédération ; mais les syndicats de la même corporation, unitaires et confédérés, se joignent quand même en syndicats uniques qui peuvent eux-mêmes faire des adhérents en dehors des deux centrales.*

» *En somme, trois syndicats superposés ! tirant à hue et à dia, unifiés et antagonistes, luttant ensemble en recevant des directives contradictoires de centrales ennemies... Cela s'appelle, paraît, l'unité syndicale* selon la démocratie prolétarienne. »

Cette combinaison hybride ne pouvait qu'aider les chefs de la C.G.T. à rester sur leur position.

Si l'on veut aboutir, il faut donc que l'une ou l'autre fasse le pas nécessaire pour désarmer toutes les mauvaises volontés qui s'opposent à l'unité. La C.G.T.U. devrait se rallier à l'ancienne formule du Comité des « 22 ». Elle devrait aussi expliquer sa volte-face subite. Cela l'aiderait à inspirer confiance et à faire croire à sa sincérité.

Mais si la C.G.T.U. est l'organisation des tournants brusques, la C.G.T., elle, reste trop figée sur des solutions périmées qui ne permettent pas la réalisation de l'unité, parce qu'elles n'offrent pas la garantie indispensable aux unitaires. Sa motion de Japy, c'est la disparition des syndicats unitaires, des fédérations et de la C.G.T.U. elle-même *avant* le congrès de fusion, qui serait convoqué par la seule C.G.T.

Mais nos chefs de la C.G.T. veulent-ils réellement l'unité ?

On peut se poser la question parce que l'on sait bien — et les dirigeants confédérés en sont eux-mêmes persuadés — que l'unité réalisée, la C.G.T. aurait une politique de classe au lieu de la politique « d'intérêt général » qu'elle poursuit depuis 20 ans.

Et alors, accepter l'unité, n'est-ce pas en quelque sorte préparer leur abdication ? Avec la division actuelle, ils savent où ils vont, avec l'unité, c'est l'inconnu...

Pour justifier son hostilité au congrès de fusion, Jouhaux a trouvé un argument nouveau : la liquidation de la C.G.T.U., à la suite de la rentrée prochaine de l'U.R.S.S. à la Société des Nations et au Bureau International du Travail. Je l'ai entendu au congrès des Cheminots saluer la consécration définitive de la capitulation de l'U.R.S.S., devant les pays capitalistes comme un événement plein des plus belles promesses pour le monde ouvrier !

Nous pensons, nous aussi, qu'une alliance entre la France et l'U.R.S.S. est réalisée et que la rentrée de celle-ci à la S.D.N. et au B.I.T. n'est plus qu'une question de temps. Nous pensons également qu'il est fort possible que les Russes donnent le coup de grâce à la C.G.T.U. Mais quand ? Nous n'en savons rien, et Jouhaux non plus. Et pourquoi, du moment qu'il sait que la fusion se fera ne prend-il pas les devants au lieu d'attendre le bon vouloir de Moscou ? Est-ce une raison parce que la scission dure depuis 1921 pour que l'unité attende encore ?

Le temps presse. La misère s'installe chaque jour davantage dans les foyers ouvriers. Le chômage s'accroît à une époque de travaux saisonniers. Que sera cet hiver pour les enfants des chômeurs, « cette génération sacrifiée » qu'on évoque dans des discours de congrès, avec des trémolos dans la voix, mais qu'on n'est pas pressé de secourir ?

Il faudrait penser aussi à la proie facile qu'est le chômeur pour le fascisme. *Ça aussi ça presse.*

C'est bien beau d'avoir un plan comportant la semaine de 40 heures et l'exécution de grands travaux, mais en attendant, l'une et l'autre sont renvoyées aux calendes grecques, par suite de la division de la classe ouvrière.

Pour la même raison, le Parlement peut voter le projet de réforme fiscale Germain-Martin, qui prévoit une augmentation d'impôt sur les objets d'alimentation.

Et ce n'est pas tout, l'inflation nous guette.

Les milliards prélevés aux fonctionnaires pour les marchands de canons n'ont pas équilibré le budget. Je doute que le nouvel impôt sur les salaires, que constitue la réforme fiscale, l'équilibre davantage.

Oui, la Bourse monte, les financiers sont satisfaits, mais les cordons de la bourse ne se délient pas vite. Les emprunts ne donnent pas ce qu'en attend le gouvernement. Et alors ? Le coup de fouet ne pourra être donné à l'économie que par l'inflation. D'où nouvelle diminution du pouvoir d'achat de nos salaires.

A-t-on le droit, dans ces conditions, de se retrancher dans sa tour d'ivoire et d'attendre le bon vouloir de Moscou alors que de toutes parts la classe ouvrière hurle sa volonté d'unité et d'action ?

Grenoble, Cannes, Toulouse, Hénin-Liétard, Lorient, Saint-Etienne, Nice, etc., attestent la combativité de la classe ouvrière. Ils prouvent que l'unité est dans les esprits et dans les cœurs et que si nos morts ne sont pas vengés, c'est de la faute à nos états-majors.

Congrès de fusion ! Congrès de fusion !

Pierre BUSSEUIL.

Réponse de la C.G.T. aux propositions de la C.G.T.U.

En réponse aux nouvelles propositions de la C.G.T.U., en date du 13 juin, la Commission administrative de la C.G.T., organe d'exécution des décisions des congrès confédéraux, doit rappeler :

Qu'au congrès de Japy, en 1931, les représentants qualifiés et mandatés des syndicats confédérés votaient, sur la question de l'unité, la motion suivante :

Le congrès affirme à nouveau sa volonté de reconstituer l'unité syndicale ouvrière.

Il considère que l'union de toutes les forces d'action est plus nécessaire que jamais au moment où le régime qui pèse sur le travail démontre son impuissance à remédier à

la situation économique. Cette union ne peut se réaliser qu'au sein de la C.G.T.

Le congrès fait appel à tous ceux qui déplorent la scission et qui considèrent que le devoir de tous les travailleurs organisés est d'y mettre fin.

Il rappelle que la règle de la démocratie syndicale, loyalement appliquée par tous les syndiqués, leur permet d'exprimer leurs conceptions à tous les degrés du mouvement syndical et détermine ainsi la ligne de conduite à laquelle tous doivent ensuite se conformer pour l'action.

Le congrès recommande instamment aux syndicats, aux Unions départementales et aux Fédérations nationales d'industrie de s'attacher avec plus de volonté encore à créer une atmosphère d'apaisement et de réconciliation.

Il leur demande de ne poser aucune condition à la rentrée dans le sein de la Confédération Générale du Travail et leur laisse toute latitude pour ce qui concerne l'application de leurs statuts.

Le congrès croit devoir indiquer qu'une camaraderie constante, pratiquée par les travailleurs des autres groupements syndicaux, produirait d'excellents résultats, profitables au succès des revendications de notre Confédération et amènerait entre militants des différentes organisations syndicales l'apaisement tant désiré.

Moins d'obstacles, après cela, s'opposeront au rapprochement organique de tous les travailleurs, qui pourront collaborer étroitement ensuite, et avec plus de chance d'aboutir, à l'œuvre de défense et d'émancipation de la classe ouvrière.

Le secrétaire général de la C.G.T., complétant cette résolution, déclarait :

Cette résolution indique la nécessité de l'unité.

L'unité, elle se réalisera à la base. S'il y a, demain, dans une commune quelconque, deux organisations de même profession qui veulent la réaliser, j'affirme qu'il n'y a pas, ici, une seule Fédération qui se dressera contre l'assemblée de fusion entre les deux organisations, même si l'organisation dissidente est plus forte que l'organisation confédérée. C'est l'application des règles de la démocratie syndicale, auxquelles nous nous soumettrons en toutes circonstances.

Et si, l'unité étant en partie réalisée par cette voie, les organisations syndicales confédérées, dans un an, dans un délai quelconque, réclament, dans leur majorité, de la Confédération Générale du Travail un congrès extraordinaire pour sanctionner la fusion, le Bureau confédéral et la C.A. n'ont pas autorité pour refuser ce qui est demandé par la majorité des organisations ouvrières.

Le congrès se tiendra.

Comme suite à cette motion se réalisèrent d'assez nombreuses unités à la base, dans les syndicats, et cela malgré l'opposition des Fédérations unitaires et de la C.G.T.U.

En 1933, le congrès confédéral confirma, en les précisant pour leur donner une plus grande valeur d'application, les termes de la motion de Japy. Comme conséquence, nous avons enregistré une fusion fédérale : celle des Ports et Docks.

C'est donc par des réalisations que nos principes d'unité organique à la base affirment leur supériorité sur toutes les propositions de front unique, de constitution de syndicats faussement uniques, maintenant en fait la division ouvrière, l'aggravant, en outre, en faisant intervenir les éléments inorganisés.

La C.A. de la C.G.T. pourrait se maintenir dans cette position ; elle ne ferait en cela que se conformer aux règles édictées par les congrès confédéraux qui décident en toute souveraineté ; elle respecterait les règles de la démocratie syndicale, qui exigent que la décision de la majorité soit la loi des partis pour autant qu'une nouvelle majorité ne l'ait pas modifiée.

Mais la C.A. de la C.G.T., unanimement pénétrée d'une volonté sincère d'unité, tenant compte des circonstances troublées que nous vivons, des dangers qu'elles entraînent pour les revendications vitales et pour l'existence même de la classe ouvrière, de la menace fasciste qu'elles comportent ;

Consciente que la défense et la sauvegarde des libertés publiques, des libertés et des droits ouvriers dépendent de la cohésion et de l'union des forces du monde du travail ;

Interprétant les décisions des congrès dans le sens le plus large, déclare que le devoir de tous est de travailler, loyalement et sans atermoiements, à faire que l'unité ouvrière soit réalisée totalement dans le délai le plus rapide.

Pour être réelle, pour promouvoir de nouvelles raisons de confiance, pour exalter les courages, cette unité doit exclure la calomnie ; elle doit se réaliser sans arrière-pensée et dans des sentiments de fraternité véritable.

Elle doit tenir compte de la personnalité du syndicalisme français, qui s'est constitué et développé en dehors des partis politiques et de tous les groupements extérieurs à lui. Cela a fait sa force dans le passé, cela reste à la condition de sa cohésion et de sa puissance dans l'avenir.

C'est donc à la base, dans les syndicats, dans une complète indépendance, que l'unité organique doit se réaliser, pour se parachever ensuite dans les Fédérations, dans la Confédération Générale du Travail et dans la Fédération Syndicale Internationale.

Ces principes établis, la C.A. de la C.G.T. fixe la procédure de réalisation ainsi qu'il suit :

Appel aux Fédérations nationales pour qu'elles interviennent auprès de leurs syndicats respectifs afin qu'ils se mettent, immédiatement et conformément aux décisions des congrès, en relations avec les syndicats de même métier ou de même industrie dans chaque localité ou région. Les Unions de syndicats devront, en liaison avec les Fédérations, aider à réaliser ces fusions.

Ces conditions préalables ayant été acceptées par la C.G.T.U., des directives conformes ayant été données par elle à ses Fédérations et à ses syndicats, la C.A. de la C.G.T. s'engage, même si quelques résistances isolées s'étaient manifestées, à réunir le Comité national pour prendre connaissance des résultats obtenus et décider de la convocation du congrès extraordinaire ayant à son ordre du jour : consécration de l'unité ; décisions à prendre pour assurer le fonctionnement de la C.G.T. en tenant compte des nouveaux éléments fusionnés.

Cette procédure peut être extrêmement rapide et terminée dans un délai maximum de trois mois, à dater du jour où les engagements indiqués auront été acceptés et l'œuvre d'unité effectivement commencée.

Nous avons parlé clair. Nous sommes pour l'unité, sans aucune réserve.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA C.G.T.

La route de l'unité

Dans les Alpes-Maritimes

Le Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Confédérés des Alpes-Maritimes, réuni à la Bourse du Travail de Nice, le 1er Juillet 1934, après avoir entendu le rapport de notre camarade Giauffret, a voté, malgré l'opposition du délégué confédéral, l'ordre du jour suivant, à l'unanimité des 32 syndicats présents, moins une voix contre :

Le Congrès de l'U. D. des Alpes-Maritimes, réuni le 1er Juillet 1934,

CONSTATANT *que les travailleurs des Alpes-Maritimes ont réalisé sur le lieu du travail comme dans la rue, l'action commune en bien des circonstances, notamment le 20 février et le 1er Mai 1933, les 29 Janvier, 12 Février, 16 Avril, 1er Mai, 13 Juin, et 28 Juin 1934,*

CONFIRME *son attachement à cette action commune dans la tolérance mutuelle et le respect des organisations et se déclare prêt à continuer les contacts nécessaires avec tous les autres groupements de travailleurs pour la réussite d'une action commune de plus en plus vigoureuse,*

Mais ESTIMANT *que l'unité organique totale est la forme parfaite de l'action commune,*

Le Congrès AFFIRME *la nécessité et la possibilité de cette unité organique de classe, fondée sur l'indépendance de fait du syndicalisme vis à vis de tous les gouvernements, de tous les partis politiques, de toutes les sectes religieuses ou philosophiques, et sur le droit d'opinion des tendances dans leur tolérance mutuelle ;*

Cette Unité sera maintenue par le libre jeu d'une véritable démocratie syndicale assurant à la base son contrôle sur un fonctionnarisme syndical réduit au minimum.

Le Congrès REGRETTE *que l'unité organique ait été retardée par des manœuvres de la C.G.T.U. comme par l'étroitesse des initiatives de la C.G.T. et devant la gravité des événements actuels, il proclame que tous les sacrifices d'amour-propre et d'individualités doivent être consentis pour aboutir à la constitution d'une C.G.T. unique ;*

Le Congrès ENREGISTRE *avec joie, le pas important qui, de part et d'autre, vient d'être fait vers l'unité durant ce mois de Juin.*

Il REJETTE *la constitution de syndicats dits* Uniques *selon la formule de la C.G.T.U., qui superposerait les organisations sans les effacer, laisserait vivre les organismes centraux qui ont été, contre le désir des masses, les bastions du scissionnisme et qui permettrait à leurs dirigeants de continuer la lutte fratricide pour mettre la main sur le mouvement syndical au détriment de la classe travailleuse.*

Tout en constatant que les propositions du 28 Juin de la C.G.T. marquent un progrès important et permettent dès à présent la réalisation de l'unité organique, le Congrès regrette que ces propositions semblent subordonner la convocation d'un Congrès de consécration de l'unité aux décisions d'un Comité National, et il indique sa préférence pour la procédure suivante :

1° - D'accord, la C.G.T., la C.G.T.U. et la F.A. demandent à tous leurs syndicats de se constituer en Syndicats Uniques *par une A.G. de tous leurs syndiqués.*

2° - Dans le mois suivant, les organisations centrales organisent un Congrès extraordinaire pour la constitution d'une C.G.T. Unique *; ce Congrès votera les statuts et désignera les organismes dirigeants; le Congrès des A.M. souhaite que ces organismes soient en majorité constitués par des hommes « nouveaux » étrangers aux scissions et querelles qui ont épuisé le mouvement ouvrier.*

3° - Les Fédérations, Unions Locales et Départementales sont reconstituées sitôt après le Congrès.

Si toutes les organisations renoncent sincèrement à se manœuvrer, l'Unité est réalisable dès le mois d'Août, 20° anniversaire de la grande guerre.

Le Congrès adresse aux travailleurs des A.-M. son fraternel salut et l'assurance de sa volonté de lutte contre le régime capitaliste; il invite les inorganisés à rejoindre les organisations syndicales et les travailleurs syndiqués non-cégétistes à exercer sur leurs dirigeants respectifs la pression la plus efficace pour que l'Unité organique, loyale, totale et immédiate regroupe toute la classe travailleuse face au gouvernement des décrets-lois, fournier du fascisme et de la guerre.

Dans la Marne

L'U. D. confédérée de la Marne vient de tenir son congrès annuel le 17 juin, à Ste Menehould.

Il est ressorti des discussions qui eurent lieu pendant ses assises une volonté bien nette d'unité et de lutte de la part du prolétariat.

Dans la discussion du rapport moral dans lequel était incorporé la question de l'unité, les interventions furent toutes en faveur d'une action commune avec nos camarades unitaires, il est vrai que l'exemple de Châlons-sur-Marne où militants confédérés, unitaires, socialistes et communistes travaillent ensemble dans la plus parfaite union, fut un exemple précieux, puisque la prise de timbres de cette ville se chiffre par une augmentation de 2000.

Quant à Reims, où la lutte de tendances au sein de la C.G.T.U. fut particulièrement terrible, et où Unitaires et Confédérés ne purent jamais arriver à faire la paix, on peut dire que les résultats sont désastreux, aucun syndicat d'industrie privée, digne de ce nom, n'existe.

Il est alors tout naturel que les ouvriers commencent à être fatigués. Et cette fatigue eut sa répercussion sur le congrès puisque le rapport moral ne fut adopté, malgré un discours de 2 heures et demie de Belin, délégué de la C.G.T., que par 51 voix pour, 19 contre et 3 abstentions. Et encore? Ce n'est pas là la véritable physionomie de ce vote, acquis dans un brouhaha indescriptible. J'ai vu des délégués d'un même syndicat se quereller, les uns voulant voter pour et les autres contre.

A noter que c'est la première fois que le rapport moral n'a pas un vote d'unanimité.

La discussion sur la lutte antifasciste ramena le même débat; les délégués qui intervinrent sur ce problème et le rapporteur lui-même souhaitèrent que les ouvriers, dans un moment aussi grave, puissent enfin s'unir et demandèrent aux dirigeants de porter leurs efforts dans ce sens.

La question a été posée de savoir si Jouhaux entrerait à la Commission des « Grands travaux »; Belin tenta de justifier la politique de la présence, espérant qu'elle permettrait de faire aboutir la semaine de 40 heures qui, dit-il, *n'intéresse pas tout le monde au même titre*, particulièrement chez les fonctionnaires! Cette tentative pour dresser les travailleurs de l'industrie contre les instituteurs déclancha un beau chahut. Il faudrait tout de même savoir si le rôle des bonzes de la Confédération est d'opposer les Fédérations les unes aux autres!

Au total, Congrès marquant une volonté de lutte et d'unité chez les travailleurs en opposition avec l'inertie des dirigeants.

R. COCHINARD.

Un syndicat unique chez les cheminots

Ancien secrétaire du Comité des « 22 » de Paris P.O., le camarade Cafat nous demande de publier l'ordre du jour voté par 150 cheminots de toutes tendances constitués en « syndicat unique ». Il accompagne l'ordre du jour des commentaires suivants :

Nous avons été amenés à constituer un syndicat unique sous la pression des inorganisés qui ne veulent entendre parler de la C.G.T. pas plus que de la C.G.T.U., nous nous sommes mis résolument à la disposition des camarades disposés à créer un courant en faveur de l'unité syndicale et nous sommes fermement décidés à nous battre pour qu'enfin une solution aboutisse, nous nous sommes donnés un délai de six mois pour réussir ou échouer, ensuite nous prendrons toutes dispositions utiles, allant jusqu'à la grève des cotisations s'il le fallait.

Nous considérons qu'il est grand temps de faire revivre une organisation unique, nos salaires ont été diminués, le patronat nous arrache un à un les avantages péniblement acquis par les glorieux grévistes de 1920 ; en face de cet état de choses, nous voyons les têtes des deux organisations chercher à tirer la couverture à elles au grand dam des cochons de payants. On discute doctrine, on s'engueule, pendant ce temps-là, le fascisme s'organise, pénètre dans nos milieux, voir le Rail, *journal fasciste. Nous jetons le cri d'alarme. Sera-t-il entendu assez tôt ? Il faut l'espérer ; déjà le congrès confédéré est sérieusement secoué, les militants de la base en ont assez, et nous ferons l'impossible pour que les chefs obéissent enfin à leurs mandants.*

Les statuts du nouveau syndicat sont à l'impression et je me ferai un plaisir de vous en faire parvenir un exemplaire lorsque j'en aurai en ma possession. Ils vous indiqueront d'une façon parfaite les espoirs qu'ont mis en lui les ouvriers sincères et décidés à lutter pour vivre.

ORDRE DU JOUR :

Les cheminots de Paris P.O., section matériel et traction, réunis au nombre de 150 en assemblée générale constitutive du Syndicat unique, insistent de la façon la plus pressante auprès des organismes centraux : C.G.T. et

C.G.T.U., pour qu'ils fassent immédiatement des efforts loyaux et sincères pour réaliser l'unité syndicale, seul moyen efficace de faire aboutir les revendications des travailleurs et de pouvoir résister victorieusement aux diminutions de salaires, en un mot, conserver les avantages acquis ;

Les adhérents s'engagent à faire le maximum de propagande pour donner toute la force indispensable au syndicat unique et aussi coopérer au regroupement de la classe ouvrière ;

Préconisent pour arriver à ces résultats :

1° La convocation par les bureaux syndicaux des deux organisations, Paris P.O. confédéré et unitaire, d'une assemblée générale commune où les membres du syndicat unique seront admis avec les mêmes droits et au même titre que leurs camarades des autres organisations ;

2° La démission collective et simultanée et dans les délais les plus courts des trois bureaux de syndicat et la constitution d'un · reau unique.

3° Demandent à tous les camarades de n'importe quelle tendance de cesser immédiatement toute polémique qui n'aurait que pour effet de retarder la réalisation de la fusion, se séparent aux cris de : Vive l'unité syndicale de classe dans une C.G.T. unique et renovée !

19 juin 1934.

C'est ça la motion Japy ?

Au moment où, de nouveau, la question de l'unité est à l'ordre du jour, il n'est pas sans intérêt de mettre sous les yeux de nos lecteurs un article du secrétaire général de la Fédération du Livre Liochon.

Pour bien faire saisir le sens de cet article, rappelons que la fusion vient d'être réalisée au sein de la Typographie Parisienne et que, consécutivement à cette fusion, les syndicats parisiens proposent au prochain congrès fédéral la reconnaissance des droits d'ancienneté syndicale aux anciens unitaires. Et c'est contre la reconnaissance de ces droits que se dresse le secrétaire fédéral Liochon, par un article publié dans l'Imprimerie Française, sous le titre bien significatif : « La réadmission des dissidents » !

Voici, intégralement reproduit, l'article de Liochon, que nous n'affaiblirons d'aucun commentaire. Il se suffit à lui-même :

La réadmission des dissidents

Le congrès de la Fédération, qui aura lieu à Strasbourg, du 6 au 11 août, va avoir à se prononcer sur une proposition qui n'a aucun rapport avec le droit, le bon sens et l'intérêt futur de l'organisation syndicale. Elle remet en discussion un douloureux passé que personne n'a intérêt à raviver, sauf au point de vue historique afin que chacun y puise des leçons utiles pour l'avenir. Plusieurs sections ont pensé autrement. Que leur volonté soit faite.

Cette proposition a pour but, contrairement aux prescriptions de l'article 79 des statuts, de fixer des conditions privilégiées d'admission et de réadmission aux travailleurs du Livre quittant un groupement dissident pour entrer dans les sections fédérales. Elle vise inévitablement tous ceux qui sont déjà admis et qui le seront plus tard. Les auteurs de cette proposition font des nuances. Telle section admet que l'ancienneté sera admise pour le temps passé dans les groupements adverses ; telle autre ne l'admet pas. Mais ceci est sans importance, puisque la pensée initiale est la même.

Le texte de l'article 79 des statuts implique la perte de tous droits acquis pour le fédéré démissionnaire, radié pour défaut de paiement, ou pour faute grave. Une seule exception est faite pour le fédéré qui démissionne pour changement de situation et dans des conditions acceptées par sa section. Celui-ci peut être réadmis avec le bénéfice de l'ancienneté acquise au moment de sa démission, si elle ne date pas de plus de dix ans. Naturellement, si, pendant son absence du syndicat, il a commis des actes d'hostilité à l'égard de l'organisation, la condition exceptionnelle de réadmission ne lui est pas accordée.

Pourquoi cet article ? Peut-être est-ce le moment de le rappeler. Ce texte est inspiré par l'intention d'attacher l'ouvrier à son organisation, lui rappeler que son adhésion est un acte important de solidarité qui devrait unir tous les salariés. Il doit l'inciter à penser que ce lien ne doit jamais être brisé par les divers incidents de la vie en commun. C'est aussi pour marquer dans son cerveau que la désertion est un acte grave auquel on ne doit pas penser. Cet article fait se rappeler qu'aucun motif ne justifie le départ. Une organisation commet-elle des fautes, est-elle mal administrée, manque-t-elle de vigilance, de perspicacité ? Tout cela motive qu'on s'y attache davantage pour en améliorer le fonctionnement. Y rester, même si l'on en souffre provisoirement. Oui, il faut laisser aller sa conviction jusque-là ! Pour ceux dont le raisonnement ne va pas jusqu'à ce point extrême, l'article 79 leur rappelle que le départ volontaire ou la faute syndicale a des conséquences matérielles et morales non négligeables.

L'intention des rédacteurs de l'article 79 fut aussi d'éviter que la Fédération du Livre soit un « Pont d'Avignon ». C'est une garantie de pérennité la protégeant contre les mouvements d'humeur, la versatilité, les conséquences toujours à craindre des revers ou difficultés de l'action syndicale.

Ce n'est pas sans raison que nos devanciers et nous-mêmes avons tous tenté de faire de la Fédération une véritable maison de refuge abritant les salariés et les protégeant dans les moments les plus durs de la vie ouvrière. Elle ne peut continuer son rôle que si ses adhérents ont la constance, la fidélité au principe qui les a conduits dans nos rangs.

Or, la proposition dont il s'agit a cela d'injurieux qu'elle se dresse contre toutes ces préoccupations tutélaires sur lesquelles nous devons veiller.

Injurieuse, sans aucun doute. Scandaleusement injuste, certainement.

Faisons la comparaison. L'article 79 dit aux fédérés : si vous nous quittez volontairement par mauvaise humeur, sur de mauvais conseils, pour économiser des cotisations, vous perdez vos droits acquis ; si vous êtes radiés parce que vous avez négligé de payer vos cotisations ou parce que vous avez commis des fautes préjudiciables à l'organisation, vous perdez aussi vos droits acquis pour le cas de retour.

Mais, si, comme en 1921 et 1922, vous participez ou suivez un mouvement politique ouvertement et violemment dirigé contre votre organisation ; si vous créez une organisation rivale qui ne peut vivre que de la mort de la vôtre ; si vous créez dans tout le pays un mouvement de contre-propagande qui aboutit à la coupure ou à la décomposition de votre ancien syndicat ; si vous favorisez l'empoisonnement des cerveaux ouvriers par un système de discrédit calomnieux, alors vous vous placez dans un cas qui vous vaudra des égards particuliers. Quand vous serez fatigués de cet état de guerre contre une organisation reniée et exécrée, quand vous constaterez n'avoir pas réussi dans votre entreprise, ou que vous reconnaîtrez seulement que vous vous êtes trompés, alors vous pourrez revenir dans l'ancienne maison que vous n'aurez pu détruire, et l'on pourrait vous accueillir dans des conditions telles que vous pourrez vous considérer comme des syndiqués hors classe ?

Le jeune homme qui connaît depuis peu le syndicat, qui est l'innocence même, fait un noviciat. Celui qui a eu le tort de ne pas savoir ou d'attendre, fait un noviciat plus long. Celui qui est parti volontairement sans commettre de faute est aussi considéré comme un nouveau syndiqué.

Et tout exceptionnellement, celui qui aura participé à la constitution d'une organisation ennemie, qui l'aura entretenue dans sa mission de division ouvrière et de démoralisation, recevra une sorte de récompense après le mauvais coup ? Qui donc ne sentira pas l'immoralité du privilège demandé ?

L'injure que l'on fait ainsi à tous ceux qui se sont bat-

tus contre la scission, à tous ceux qui ont su résister au courant dévastateur créé par le parti communiste, sera, espérons-le, écartée par le congrès de Strasbourg.

Cette injure sera inutile pour l'unité ouvrière. La scission a une origine politique. Croire qu'en accordant scandaleusement des privilèges aux dissidents on fera disparaître des organisations dont le parti communiste et l'Eglise ont besoin, est pure folie.

S'agirait-il seulement d'un acte de réhabilitation morale ? d'une sorte d'amnistie ? Pourquoi ? Quand les congrès de Lille et de Toulouse ont dit et confirmé : « Ni sanction, ni faveur », ont-ils dressé un réquisitoire, un acte d'accusation ? Nullement. Alors, pourquoi une amnistie pour les dissidents et pas pour les autres ? Un grand juriste a dit : « L'amnistie, elle est pour les coupables ». Chacun de nous peut garder diversement le souvenir de ces douze années de division ouvrière et avoir pour les dissidents le sentiment personnel qui lui convient. Mais la pensée « ni sanction, ni faveur » n'est pas vide de sens. Elle indiquait clairement, sans condamnation, que la porte ouverte par les dissidents l'était restée, qu'ils pouvaient reprendre leur place le jour qui leur conviendrait. Aucune condition spéciale ne leur a été et ne leur est imposée. Leur liberté reste entière à être des syndiqués et des fédérés comme les autres. On pouvait penser que leur fierté leur commanderait de rentrer comme tout le monde.

Il n'en est rien. Aujourd'hui on réclame pour eux des faveurs qui les placeront dans une position injurieuse pour ceux qui n'ont pas fait la scission.

Dans l'intérêt futur de notre organisation, le congrès de Strasbourg ne peut pas sanctionner une telle prime à la désagrégation.

Donnez des juges aux prolétaires russes !

Camarades prolétaires français, vous avez beaucoup fait pour sauver la vie de Dimitrov, de Tanev et de Popov.

Vous ferez encore plus pour arracher Thalmann et ses camarades des sanglantes serres du fascisme.

Et nous sommes avec vous, de toutes nos forces et capacités, nous, prolétaires groupés dans le parti Communiste Ouvrier de l'U.R.S.S.

Mais organiser le prolétariat en une force vive ne se peut qu'après qu'il aura connu toute la vérité, quand il saura pourquoi et comment combattre. Nous vous offrons une parcelle de cette vérité.

« LA VOIE OUVRIERE VERS LE POUVOIR »

Ce journal, organe su C.C. du Parti Communiste ouvrier de l'U.R.S.S., avait pour rédacteur l'ouvrier métallo, Serge Tiounov, qui l'éditait illégalement en 1928, en U.R.S.S. Citons des passages du n° 6 et dernier de ce journal :

« 1. L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

« 2. Luttant pour leur émancipation, les travailleurs doivent tendre non point à la création de nouveaux privilèges et monopoles mais à la suppression de toute domination de classe.

« 3. En complet accord avec ces principes, le Parti communiste ouvrier de l'U.R.S.S. donne cette explication que le monopole sur les moyens de productions et de répartition, du côté de la bureaucratie de l'U.R.S.S. doit être supprimé et le prolétariat organisé en classe par les soviets des députés ouvriers des entreprises, des coopératives et des syndicats, doit se mettre à la tête de la production, de la répartition et du contrôle, transformant en même temps ces organisations en institutions gouvernementales.

« 4. Le Parti ouvrier communiste de l'Union défend le mot d'ordre de l'époque: l'élévation du prolétariat au degré d'une classe dominante. La production par le soviet. La répartition par la coopérative. Le contrôle syndical. Pour l'Etat ouvrier. Pour la dictature du prolétariat. Pour la démocratie prolétarienne. »

REGRESSION

C'est le programme de la révolution prolétarienne. A défaut de la réalisation de ce programme, il n'y a pas, il ne peut y avoir de révolution prolétarienne. Et c'était là le grand signe d'Octobre.

Déjà, en 1920, à cause des effets épouvantables de la guerre, l'industrie russe était ruinée et le prolétariat presque anéanti, et alors se produisit un déplacement des bases de classe de l'Etat. A la tête de toutes les entreprises, il y eut, au lieu des représentants ouvriers, un directeur-bureaucrate.

En 1921, les syndicats, qui avaient jusqu'alors contrôlé tous les organes du pouvoir, furent privés de ces droits-là et transformés en « des écoles de communisme », c'est-à-dire en des tribunes pour la bureaucratie.

En 1921, furent créées des entreprises commerciales d'Etat, et la coopération occupa une situation subordonnée à la machine bureaucratique.

En 1921, le prolétariat fut privé du droit de s'organiser en groupes, fractions, partis, perdit la liberté de réunions, de la parole et de la presse.

Et dès lors, la bureaucratie, organisée en un seul parti, ayant usurpé le pouvoir dans la production comme dans l'Etat, domine sans aucun contrôle le prolétariat en Russie.

Alors déjà, en 1920, furent jetées les bases du Parti ouvrier communiste : au début, dans une opposition ouvrière; ensuite, dans un groupe ouvrier du Parti communiste; et enfin s'institua le Parti communiste ouvrier.

REPRESSION

Depuis lors, nous autres, ouvriers communistes, pour avoir fait la propagande pacifique des idées de la Révolution d'Octobre, on nous fait pourrir en prison, on nous déporte, on nous bannit, sans nous laisser, à nous prolétariat, même le droit de jugement public, le droit de défense ouverte, au moins ce droit dont a joui Dimitrov dans l'Allemagne fasciste de Hitler.

Et songez, camarades, Serge Tiounov, métallo, pour avoir fait une propagande pacifique des idées de la Révolution d'Octobre, pour avoir publié six numéros d'un périodique, est en cellule depuis six ans: d'abord à Moscou, puis à Tchéliabinsk, puis à Verkhné-Ouralsk, puis encore à Moscou, et maintenant de nouveau à Verkhné-Ouralsk.

Dimitrov, tu as dit qu'en six mois, dans la prison de Hitler, tu as perdu vingt kilogrammes de ton poids. Apprends donc, Dimitrov, que Serge Tiounov, détenu depuis six ans dans les prisons de Staline, n'est plus qu'un squelette mouvant. Dimitrov, réponds, disons-nous la vérité?

Est-il vrai, Dimitrov, que pour la propagande pacifique de ces mots d'ordre, qui sont ceux de la Révolution d'Octobre, nous. prolétaires de la Russie Soviétique, par milliers sommes jetés en prison.

Réponds! Est-ce vrai?

Réponds! Es-tu partisan d'une violence clandestinement *exercée sur nous, prolétaires de Russie?*

AUX PROLETAIRES FRANÇAIS

Camarades, ouvriers, communistes, socialistes, anarchistes, travailleurs de la C.G.T.U., de la C.G.T. et des syndicats autonomes, vous avez sauvé la vie de Dimitrov et vous êtes en droit de lui demander une réponse.

Si vous doutez de notre bonne foi, réunissez-vous en assemblée, prenez l'initiative de réclamer au gouvernement bureaucratique de l'U.R.S.S. les six numéros de la Voie Ouvrière vers le Pouvoir, *demandez où se trouve Serge Tiounov, depuis 1928 et jusqu'à ce jour. Demandez* pourquoi l'on ne lui a pas fait son procès au grand jour.

Sauvons Tiounov !

Toutes les motions adoptées, copies de lettres, questions ouvertes, veuillez les expédier aux représentants du Parti ouvrier communiste d l'U.R.S.S. « LIBRAIRIE DU TRAVAIL » (M), 17, rue de Sambre-et-Meuse, Paris (10e).

G. MIASNIKOV,
Représentant du Bureau Central
du Parti Communiste Ouvrier de l'U.R.S.S.

Au secours de Victor Serge

Mauvaises nouvelles

Depuis les dernières nouvelles que j'en ai données (R. P. du 25 mai), la situation de Victor Serge et des siens s'est encore aggravée ; les crises de la maladie mentale de sa femme se prolongent, se multiplient et s'intensifient de telle sorte que, sous l'empire des idées délirantes, elle met parfois en péril la vie de Victor Serge et de son fils même. On ne peut espérer d'amélioration dans son état, de l'avis même des médecins, qu'en l'envoyant sans retard dans le seul établissement de l'U.R.S.S. où l'on soit outillé pour soigner sérieusement des maladies de ce genre. Victor Serge a demandé par la voie officielle qu'on acceptât sa femme dans cet établissement situé près de Moscou et qu'on lui permît d'aller l'y conduire. Quand lui répondra-t-on ?

La situation de la famille est encore aggravée, en ce moment, par des difficultés économiques : il n'y a presque plus de pain dans les magasins de l'Etat, et sur le marché il est à des prix exorbitants, et encore faut-il faire la queue pendant des heures pour l'obtenir. Victor Serge et les siens n'en ont plus guère qu'un jour sur trois. Tous les prix ont fait un saut en hauteur : la viande coûte 14 et 15 roubles le kilo, le lait 3 roubles le litre, les pommes de terre 12 roubles le seau, etc... (on peut estimer que les prix ci-dessus sont une dizaine de fois plus élevés que ceux pratiqués ici). Le problème de l'alimentation est, dans ces conditions, une cause d'anxiété journalière. Ajoutez à cela que le pays, dont j'ai déjà signalé le climat extrême, est malsain, marécageux, infesté par la malaria.

Moralement, on continue du côté du gouvernement de l'U.R.S.S., à faire tout pour rendre la vie de Victor Serge et des siens plus difficile et plus pénible. Il n'y a pas longtemps qu'on a refusé de lui restituer le reste de ses papiers, qui avaient été saisis chez lui il y a plus d'un an lors de son arrestation, et qui comprenait notamment toute sa correspondance intime d'autrefois avec sa femme ! Le 20 mai il a expédié, recommandé, le manuscrit de son nouveau roman qui n'a trait d'aucune façon aux événements de Russie et qui est fait avec ses souvenirs de Paris des années 1912-1913 : après plus d'un mois, ce manuscrit n'est pas encore arrivé à destination.

Contre cette conscience de révolutionnaire obstiné à ne pas reconnaître la Révolution dans l'appareil bureaucratique qui s'y est substitué, tous les moyens sont bons. C'est, du moins, l'avis des « amis », généralement non désintéressées de la Russie stalinienne en France. Pour peu que vous les y poussiez, ils vous laisseront entendre qu'il serait bon de se débarrasser à tout prix de ce réfractaire.

Henri Barbusse aveugle volontaire...

Il y a quelque temps, je demandai par écrit à Henri Barbusse pourquoi *Monde*, dont il est directeur, n'avait jamais soufflé mot de l'affaire Victor-Serge, même après la publication de la brochure de Marcel Martinet (éditée par la Librairie du Travail). Il me répondit qu'il ne l'avait pas lue, (j'ai su depuis qu'il n'en avait pas reçu moins de *trois* exemplaires), mais qu'il doutait qu'elle apportât des faits qui détruiraient cette version « *très simple et très naturelle* » (sic) qu'il s'était faite à la suite d'une enquête personnelle: « *Victor Serge s'est mis en état d'opposition active contre le gouvernement soviétique et celui-ci a pris des mesures pour écarter Victor Serge de Moscou et l'empêcher de poursuivre une action nuisible à la cause soviétique* ». Ces mesures « *ne se traduisent nullement par de la persécution et des tortures, mais ne portent atteinte qu'à des activités sociales nuisibles. A la veille de l'agression de l'Union Soviétique par le Japon* (1) *et en présence des campagnes abominables qui reprennent de plus belle de tous les côtés contre l'Etat socialiste, il est tout de même assez logique et assez juste que celui-ci ne laisse pas toute liberté d'action à ses* ennemis de l'intérieur ».

Je lui répondis : « *l'erreur est de croire que Victor Serge se soit mis* « EN OPPOSITION ACTIVE » *avec le gouvernement des Soviets : il a simplement exprimé son opinion sur diverses questions attenant à la lutte révolutionnaire, dans des conversations privées et dans des lettres à ses amis, que le gouvernement ouvre. Celui-ci fait ce que font tous les gouvernements absolus : il ne tolère aucune liberté de pensée, suivant les principes mis en pratique par les gouvernements pendant la dernière guerre... Mais puisque la présence de V.-S. gêne le gouvernement de l'U.R.S.S. il n'a qu'à l'expulser, c'est la logique même et il donnera satisfaction à tout le monde. — Je suis sûr que vous vous joindrez à nous pour faire adopter cette solution, d'autant plus que, si on ne l'a pas mis à la torture au sens littéral du mot, on l'a soumis à un régime tel qu'il constitue une véritable torture et que sa femme en est devenue folle.* »

Naturellement Barbusse ne se joignit pas à nous et s'abstint de me répondre, — et sans doute de lire la brochure de Martinet dont je lui avais, à mon tour, envoyé un exemplaire. Mais quelques mois plus tard, dans un mouvement d'irritation, il laissa éclater en ces termes son véritable sentiment : « *...je ne pouvais admettre que* MONDE *se fasse le champion d'hommes comme Victor Serge dont le but le plus clair est de tirer dans le dos de tous ceux qui ont la responsabilité d'édifier envers et contre tous un état socialiste.* »

Cette phrase rappelle exactement celles dont les bons patriotes se servaient pendant la guerre « pour accuser » des hommes comme Romain Rolland et Barbusse lui-même, d'être des traîtres à la Patrie qui « tiraient dans le dos des combattants en lutte pour le triomphe du Droit, de la Justice, etc. » Elle est digne de tel lieutenant de l'arrière dont toute l'action guerrière se déployait en propagande dans les pays neutres et qui s'efforçait sournoisement de faire inculper Romain Rolland d'intelligences avec l'ennemi. Mais à l'excuse de cet imbécile-là, il faut dire que Rolland était alors en Suisse, tandis que Victor-Serge est à la merci de ses bourreaux. Ceux-ci peuvent le faire fusiller sans gêne : ils savent déjà qu'ils auront l'approbation (discrète bien entendu) des « amis » les plus intéressés (sinon les plus intéressants) de l'U.R.S.S.

Mais ne nous frappons pas: nous aurions tort de nous exagérer l'importance de M. Barbusse et de croire qu'en Russie on attache un grand poids à son opinion, — surtout lorsqu'elle est aussi manifestement l'expression de l'hostilité d'un écrivain en pleine décadence pour un jeune confrère dont le talent s'affirme de plus en plus, — hostilité qui le portait jusqu'à dénigrer l'une de ses œuvres dans l'avoir lue !

N'oublions jamais cependant que Victor-Serge est à la merci du caprice d'un fonctionnaire zélé ou d'une panique des dirigeants, et surtout qu'en dehors des risques qu'il court, il est soumis à une persécution sournoise ininterrompue, qui tend à lui rendre la vie impossible matériellement et moralement, qui cherche à l'affamer, à le priver de ressources, à l'isoler du monde. Il ne peut y avoir de sécurité pour lui sans une protestation active du prolétariat mondial réclamant sa libération complète, comme il réclame celle du communiste Thaelmann, contre qui on n'élève aussi que des accusations de « culpabilité morale » ou de « responsabilité intellectuelle ». Rappelons d'ailleurs qu'aucune accusation précise n'a pu être formulée par le gouvernement stalinien contre Victor-Serge, emprisonné, puis déporté, par simple mesure administrative.

Jacques MESNIL.

---

(1) Rappelons à Barbusse que V.-S. a été arrêté en mars 1933. La « veille » est longue !

AUX INTELLECTUELS

Justice pour les prolétaires

Nous avons reçu en faveur de Thaelmann une protestation contre les conditions dans lesquelles les nazis s'apprêtent à juger Thaelmann.

Thaelmann, dit cette protestation, *ne peut se défendre publiquement en présence des représentants de la presse, avec l'assistance d'un avocat librement choisi; nous considérerons sa condamnation à mort comme un assassinat et toute condamnation, même moins grave, comme un attentat aux règles les plus élémentaires de la justice* ».

C'EST TOUT A FAIT NOTRE AVIS.

Mais peut-on faire remarquer aux « intellectuels » signataires de cette protestation : Rivet, Langevin, André Gide, Barbusse, Cogniot, Perrin, Prenant, Guichard, Signac et autres, que leur protestation aurait infiniment plus de force si elle s'accompagnait d'une protestation identique contre les condamnations de Victor-Serge, de Tiounov et des milliers de travailleurs et révolutionnaires russes, qui ont été condamnés par le Guépéou, sans pouvoir « *se défendre publiquement, en présence des représentants de la presse* », sans « *assistance d'avocats librement choisis* » — ce qui, exactement, comme pour Thaelmann, constitue *un attentat aux règles les plus élémentaires de la justice*.

Protester dans un cas, quand l'on proteste dans l'autre, serait de la simple honnêteté.

La R. P. demande aux intellectuels d'y réfléchir.

NOTES SUR L'U.R.S.S.

BOURRAGE

L'antipatriotisme a fait faillite en 1914 et rien ne fait prévoir, hélas, qu'il tiendra mieux le coup à la « prochaine ». Tout de même beaucoup se disaient qu'on avait fait une grande brèche au patriotisme en U.R.S.S. : le drapeau y était rouge, le soldat rouge prêtait le serment d'être au service de la classe des travailleurs et, si on voyait parfois le mot « *patrie* » dans la presse soviétique c'était toujours accompagné de l'épithète « socialiste ».

L'illusion qui pouvait nous rester, elle nous est enlevée: le jour même de la parution du décret du 8 juin 1934 destiné à compléter *la loi traitant les crimes contre l'Etat par quatre articles concernant la trahison envers la patrie* (1), une grande campagne de presse était déclenchée en U.R.S.S. pour propager l'idée de « patrie » tout court et lui redonner une jeunesse.

Les articles de fond de tous les journaux font l'apologie du « *sol natal* » et de la « *mère-patrie* » et les épithètes « *socialiste* », « *prolétaire* » disparaissent. Qu'on en juge par les titres d'articles des principaux quotidiens:

Le journal de l'industrie lourde « *Za indoustrializatsiou* » écrit à propos des rescapés du « *Tchélouskine* », « LES ENFANTS DE NOTRE PATRIE ».

Celui de l'agriculture : « *Sotsialistitcheskoié Zemlédiéléi* » annonce « UNE FÊTE DE LA GRANDEUR ET DE LA FORCE DE NOTRE PATRIE ».

L'organe officieux du gouvernement, « *les Izvestia* », présente le décret cité par un article intitulé « POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA PATRIE ».

Le quotidien syndical « *Troud* » écrit : « PAS DE MERCI POUR LES TRAITRES A LA PATRIE ».

Et l'organe du parti, « *la Pravda* », donne le ton, le 9 juin, par un « POUR LA PATRIE », article de tête d'une colonne et demie à peu près qui répète dix-neuf fois le mot patrie ou mère-patrie et dans des formes significatives !

Reproduisons quelques extraits de cet article :

— « *Par l'accueil enthousiaste réservé aux rescapés du « Tchélouskine » et à leurs sauveurs, des millions et des dizaines de milions de citoyens soviétiques montrent qu'ils sont prêts eux-mêmes à tout sacrifier pour la défense de leur patrie, pour l'honneur et la gloire du pays des soviets* ».

Pour soulever le sentiment nationaliste et guerrier, on fit défiler des tanks, des avions et des canons lors de l'arrivée à Moscou des rescapés du « Tchélouskine ».

Plus loin, *la Pravda* explique le titre de l'article :

« *Pour la patrie! Ce mot allume la flamme de l'héroïsme, la flamme de l'initiative créatrice dans tous les domaines de notre vie si riche et si divine. Pour la patrie! — Ce mot soulève des dizaines de millions de travailleurs pour la défense de leur noble patrie et les rend prêts à toute épreuve.*

La défense de la patrie! C'est la loi suprême de la vie. Et ceux qui lèvent la main sur la patrie, ceux qui la trahissent doivent être anéantis ».

La fin de l'article est des plus pathétiques :

« *Le peuple de 170 millions de travailleurs, pour qui le sol natal est la mère-patrie qui nourrit de son sang les germes magnifiques d'une vie nouvelle et heureuse, châtiera sévèrement et sans défaillir les traîtres à la patrie.*

Cette dernière phrase rappelle étrangement cette chanson patriotique qu'on faisait chanter aux soldats de l'armée du Czar qui allaient se faire tuer en 1914.

« Pour la patrie, pour la gloire
Pour l'honneur..... »

Malgré soi, on pense, à cette occasion, au dernier rapprochement franco-soviétique, avec la visite de savants français, celle d'officiers soviétiques et les banquets dans les ambassades française et soviétique. Tout ceci nous fait présager la situation bien curieuse de nos communistes le jour où ils devront défendre leur « patrie française », alliée à la « *patrie soviétique* » contre une « *patrie fasciste* ».

M. Thorez, dont l'ambition est de se mettre au pas bolchevique, n'a-t-il pas prononcé dans son rapport à la récente conférence nationale du parti communiste des phrases tellement équivoques sur l'amour qu'ont les communistes pour leur pays que le lino a mis « patrie » au lieu de « pays ». L'*Huma* du 28 courant rectifia. Mais l'erreur était-elle si grande?

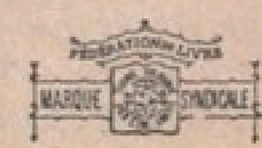
M. YVON.

(1) Le texte que notre camarade Yvon a traduit d'après la *Pravda du* 9 juin 1934 confirme la note publiée dans la dernière R. P., d'après le correspondant du *Petit Parisien*, sous le titre « *Crimes contre la Patrie* » et les précisions que nous publions *Parmi nos lettres*. Nous ne pouvons, faute de place, reproduire ce décret et les commentaires d'Yvon. (N.D.L.R.)

ENTRE NOUS

Faute de place, nous devons laisser sur le marbre plusieurs articles et nos rubriques : *Parmi nos lettres, A travers les livres, Faits et Documents, Entre nous !* La *R. P.* n'est pas assez riche pour vous offrir à tous les coups 24 pages. Aidez-la !

Le gérant : M. CHAMBELLAND.



COOPÉRATIVE OUVRIÈRE D'IMPRIMERIE ÆGITNA, 27, RUE DE CHATEAUDUN, 27 CANNES. — TÉLÉPHONE : 35-59. —